

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

La Comitardite

L'âme ardente de Saint Jean de la Croix

Le fascisme et la jeunesse catholique italienne

De l'éducation des Filles

Edouard Dupeyrou et les Congrès Catholiques de Malines

La margarine

Le traité Hollando-Belge

Charles Benoist

Abbé Rod. Hoornaert

Louis Picard

Jean Valschaerts

Edmond Rubbens

Vincent Mac Nabb, O. P.

Comte Louis de Lichtervelde

Les idées et les faits : Chronique des idées : La question scolaire, J. Schyrgens. — Belgique.
— Rom. — Angleterre.

La Semaine

Lettre collective de l'Episcopat belge (on trouvera le texte plus loin) au sujet des mesures disciplinaires qui ont frappé l'ACTION FRANÇAISE. Réjouissons-nous avec nos Vénérés Pasteurs de ce qu'en Belgique les décisions romaines aient été accueillies avec une filiale soumission. Daigne le Bon Dieu prendre en pitié nos chers frères de France et ramener parmi eux la concorde et la paix dans l'obéissance au Père commun des fidèles et dans la charité qui doit unir tous les frères du Christ.

Prions pour que de cette grande épreuve l'Eglise de France sorte plus belle et plus forte...

♦ Et le système allemand a réussi une fois de plus. La formule est simple : agir contrairement à tous les engagements que l'on a signés. Un beau jour, les co-signataires apprennent et protestent. On se réunit autour du tapis vert. On transige. Et une partie des transgressions reste acquise moyennant la répudiation ou la destruction du reste et... la promesse solennelle de ne plus recommencer. Résultat : à chaque coup on gagne. Cela dure depuis novembre 18.

Que les Allemands ne se lassent pas au jeu, on le comprend. Mais les Alliés ?

Donc, Berlin avait juré, en 1920, que « le système des ouvrages fortifiés des frontières sud et est de l'Allemagne, serait conservé dans son état actuel » (art. 180 du Traité de Versailles). Et l'état-major prussien se mit à construire 88 ouvrages fortifiés ou abris... contre une éventuelle invasion du Reich par la Pologne!!!

Ce, pendant qu'à Locarno et à Thoiry, on fume — enfin! — le calumet de Paix.

Tout finit toujours par se savoir. Mais grâce à la petite formule décrite ci-dessus, l'Allemagne conserve 54 ouvrages, s'engage à en démolir 34, proclame sérieusement « qu'aucun autre ouvrage fortifié n'existe sur le territoire du Reich en dehors de ceux reconnus par les Alliés et... qu'il n'en sera pas construit de nouveaux. »

A quand la prochaine du même truc? Les paris sont ouverts...

♦ Le Sénat belge discute gravement des droits et des devoirs respectifs des époux. Nous n'entendons parler ici que des principes moraux qui s'affrontent dans ce débat. Que les dispositions juridiques fixant les conditions d'application des principes varient d'après les circonstances de temps et de lieu, qui donc le nierait? Mais c'est la base même de la société conjugale et de la famille qui fut mise en question.

Oh! féminisme, que de sottises et que de pauvretés on débite en ton nom!

Sans la belle leçon de droit naturel donnée par Mgr Deploige, et sans le discours du rapporteur M. Braun, quel triste, quel lamentable débat.

Le Code civil stipule que « le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». Saint Paul disait : Vir est caput mulieris, mulieris viri suis subditae sint.

Il paraît que la femme moderne est humiliée par là d'intolérable façon. Si c'est vrai, tant pis pour elle...

« Le mot obéissance blesse la dignité de beaucoup de femmes », a reconnu le ministre de la Justice! Même le féminisme qui se dit chrétien proteste. La femme n'est-elle pas l'égal de l'homme? Mari et femme ne sont-ils pas « deux associés ayant des droits absolument égaux »? Il faut libérer, affranchir les femmes! « Sans égalité, il n'y a pas de démocratie! Vous êtes un mauvais démocrate si vous voulez maintenir l'inégalité par déféction entre le mari et la femme ».

Et voici le bouquet : « Je vais avoir l'audace — c'est ce bon M. Deswarte qui a la parole — de donner une leçon de catéchisme à M. Braun.

« Si je ne me trompe, « catholique » veut dire universel. Eh bien, la règle la plus catholique, la plus universelle, consiste, à voir dans l'être féminin l'être humain. Et si vraiment la femme est un être humain au même titre que l'homme, quelle est la loi divine, quel est le droit positif qui pourra jamais justifier la prétention de l'homme d'être le chef et d'être celui qui dicte le devoir? »

Hein! Est-ce assez irréfutable ce charabia?

L'enfant est un être humain au même titre que ses parents, le soldat l'est au même titre que son général, l'ouvrier que son patron, donc!

Du même M. Deswarte :

« Le jour où vous aurez démontré que la femme est intellectuelle et surtout moralement inférieure, je vous donnerai raison et je dirai qu'il faut imposer obéissance à cet être inférieur par son organisation physique ou intellectuelle ».

Il ne s'agit pas d'infériorité ou de supériorité de nature, mais de dispositions naturelles — physiques et morales — profondément différentes en vue de fonctions distinctes. Tout ce qui, de quelque manière que ce soit, tend à établir une égalité — impossible d'ailleurs parce qu'antinaturelle — entre l'homme et la femme, avilit celle-ci, blesse et tue la famille basée essentiellement sur l'inégalité. Que libéraux et socialistes, qui nient Dieu, la Chute et la Rédemption, se trompent aussi sur la famille et sur la morale familiale, rien d'étonnant. Mais que des catholiques, hommes ou femmes, s'égarant dans les nuées d'un féminisme contre nature et les absurdités criminelles de revendications égalitaristes, comment l'expliquer? Qu'ils méditent donc sur les manières si différentes mais si sages dont l'Eglise traite ses fils et ses filles. Une lecture, même superficielle, du Code de Droit canonique, cette merveille de psychologie et ce monument de sagesse, montrera aux féministes les plus convaincus à quel point l'homme est différent de la femme et combien il est raisonnable, juste et nécessaire que l'un protège et que l'autre obéisse...

Que si l'homme abuse de la force et opprime la faiblesse féminine, c'est à rendre l'homme meilleur que devraient tendre les efforts d'un sain féminisme.

L'ordre — et donc le bonheur — c'est que l'homme protège par amour et soumette sa force au charme de la faiblesse, et que la femme aimante soit heureuse par une soumission et une obéissance qui, seules, comblent ses aspirations les plus intimes et la font vraiment régner dans la famille et dans la société.

La Comitardite

Avant d'aller plus loin, j'ai tenu à m'assurer qu'en baptisant de noms en *ite* et en *isme* les trois maladies que j'ai déjà décrites, la *parlementarite*, l'*électorite*, le *n'importequisme* (2), je ne m'étais point éloigné des règles et que ces mots n'avaient pas été formés au hasard. J'ai donc consulté là-dessus un médecin de mes amis; son autorité m'est une garantie que, si les maladies diagnostiquées ne sont pas guéries, il s'en faut, du moins ont-elles été baptisées *secundum artem*, ce qui, pour les disciples d'Esculape, a toujours été la première des choses. Ecoutez le docteur :

— La terminaison *ite* indique une affection aiguë frappant un organe. Exemple : la *méningite*.

» La terminaison *isme* est beaucoup moins précise; elle a généralement un caractère indéterminé et écarte le caractère aigu pour s'appliquer à des manifestations chroniques. Exemple : l'*arthritisme*, diathèse arthritique.

» La terminaison *ose* est encore plus générale; elle s'emploie pour désigner les maladies, dans une classification, en rappelant leur origine. Exemples : la *psychose*, affection de l'esprit; la *névrose*, affection du système nerveux. »

Les affections aiguës dont sont atteints, chacun pour son compte et par contre-coup de l'un sur l'autre, le Parlement et le corps électoral sont, on le voit, correctement appelés la *parlementarite* et l'*électorite*. De même, cet état morbide, à manifestations chroniques, de l'opinion française, qui fait que souvent elle a l'air de se désintéresser de tout, peut être à juste titre qualifié de *n'importequisme*. Pour les mots en *ose*, nous n'avons pas encore d'exemples tirés de la politique. Ce n'est pas que la démocratie ne souffre d'une *psychose*, d'une *névrose*, et de plusieurs autres affections en *ose*. Il y en a une surtout, dont on n'a que trop d'occasions de se plaindre, mais elle est d'origine moins politique que sociale, et le nom qu'il faudrait lui donner est si vilain, le radical en serait si fâcheusement emprunté à l'argot, qu'au risque d'être incomplet, je préfère ne pas l'écrire ici. En revanche, il est une quatrième maladie de la démocratie, qui pourrait être presque indifféremment nommée, selon les moments et les circonstances, la *comitéte*, ou le *comitéisme*, ou la *comitéose*; tantôt affection vague et dormante par temps calme, tantôt manifestation chronique lors de la constitution d'un nouveau ministère, tantôt enfin affection aiguë pendant les périodes électorales. C'est elle que je voudrais aujourd'hui soumettre à l'observation, en son triple degré ou sous son triple aspect.

* * *

Peut-être devrait-on dire de la *comitéose*, du mal des comités à son premier degré, que c'est une *démocratiosé*. Il est, en effet, endémique dans la démocratie, il lui est inhérent. Dès qu'une démocratie atteint un certain volume, dès qu'elle s'est donné le suffrage universel, elle ne peut, pour son fonctionnement, se passer des comités. Parce que, dans son principe, elle repose sur le nombre, elle est le gouvernement des majorités, la constatation de l'opinion la plus communément admise, la déclaration de la volonté générale; et parce qu'en fait le nombre resterait dispersé et insaisissable, la majorité ne se formerait pas, l'opinion commune ne serait pas connue, la volonté générale serait impossible à dégager, s'il n'y avait rien ni personne pour

tracer, à même le nombre, des colonnes où se fera l'addition des unités de même nature, pour cristalliser la majorité, pour distiller et condenser les opinions, pour isoler, définir, formuler la volonté générale. A l'origine, le comité apparaît donc moins comme une excroissance que comme un appendice, comme une trompe, comme une antenne, comme un organe extérieur de la démocratie. C'est par lui qu'elle flaire, qu'elle sent, qu'elle amène à portée de ses prises la matière dont elle s'alimente; c'est par lui, d'abord et surtout, qu'elle se dirige; si bien qu'en lui réside primitivement le germe de la *démagogie*.

Car la *démagogie* n'est pas ce qu'un vaif peuple en pense ou plutôt ce que des dirigeants plus vains encore s'appliquent à lui en faire penser. Autrefois, il était de mode, chez les meilleurs auteurs, de distinguer six formes de gouvernement, trois pures et trois corrompues : la monarchie, forme pure, avec sa corruption, le despotisme; l'aristocratie, avec la sienne, l'oligarchie; la démocratie, aussi avec la sienne, la *démagogie*. Mais la *démagogie* ne s'oppose pas à la démocratie; elle la complète; elle en est la seconde face, le revers. Dans la réalité, il n'y a jamais eu de démocratie sans *démagogues*; il ne peut pas y en avoir, non plus qu'il ne peut y avoir de troupeau sans berger. Quand le berger est bon, c'est la face qu'on voit, le côté démocratie; quand il est mauvais, ou dès qu'il se gâte, c'est le revers, la *démagogie*; mais c'est toujours la même médaille; tournez-la, retournez-la, il n'y en a qu'une, une seule.

La démocratie, directe ou représentative, mais particulièrement la représentative, ne saurait se concevoir sans les partis; et, par une sorte de conséquence forcée, elle ne saurait se pratiquer sans les comités. Le comité est le tuf, le roc, c'est le noyau dur du parti; autour de ce noyau viennent se réunir et s'agréger les tourbillons d'atomes qu'il s'agit d'attirer, d'arrêter, de happer au passage; tout ce magma inconsistant et mobile d'intérêts, d'impressions, d'émotions, d'entraînements, d'aversion, d'envie, de peur, de convoitise, de besoins, d'ambitions médiocres, petites ou minuscules, et de cupidités, places, influence, rubans, qui aident tant chez nous, et probablement partout ailleurs, à soutenir les fortes convictions politiques. Mais résunons. Pas de démocratie sans *démagogie*; pas de *parlementarisme* sans partis; pas de partis sans comités. D'où conséquence de la conséquence : *démocratiosé*, *comitéose*. Et conséquence si naturelle, si inévitable, qu'à ce premier degré, c'est à peine un état morbide; c'est presque un état normal; c'est le mal avec lequel on vit, faute de pouvoir vivre sans mal, et dont on finit par croire qu'on en vit, comme un *névrosé* s'imagine qu'il vit de ses nerfs, tandis qu'il s'use, à ce jeu, lentement, sûrement, heure par heure.

De la *comitéose*, il est facile, et il est courant, de tomber dans le *comitéisme*, ainsi que, si l'on s'en rapporte à M. Purgon, de la *bradypepsie* dans la *dyspepsie*. Le *comitéisme* est la manifestation chronique de la *comitéose*, deuxième degré du mal des comités. C'est une diathèse : la démocratie est *comitéique*. Jules Ferry, ayant fait, dans un discours prononcé à la Chambre des députés le 5 mars 1883, une distinction entre « une certaine élite politique, » — en ce temps-là encore, la tribune était courtoise ! — et « la grande masse qui travaille et ne fait de politique qu'aux jours d'élection », Émile Scherer s'empressait de mettre au point : « Quant à cet » élite dont parlait le président du Conseil, elle se compose des politiciens de profession. Ce sont des hommes qui appartiennent aux carrières libérales ou semi-libérales, qui ont quelque instruction, quelque facilité de parole, des habitudes de sociabilité (la périphrase est jolie pour dire qu'ils se rencontrent au café), le goût de la politique, et naturellement de la politique avancée. » Cette dernière observation est fine, profonde, toujours vraie : elle l'était déjà, il y a quarante-quatre ans, mais les « avancés » d'alors seraient les modérés et même les réactionnaires d'aujourd'hui.

(1) M. Charles Benoist a eu la grande obligeance de nous envoyer les bonnes feuilles de son nouvel article dans la *Revue des Deux Mondes*. Nous nous empressons de publier sa nouvelle étude et nous le prions de trouver ici nos vifs remerciements, remerciements que nous renouvelons aussi à M. René Doumic, de l'Académie française, dont l'aimable courtoisie nous valu de pouvoir reproduire en Belgique les remarquables articles de son éminent collaborateur.

(2) Voir la *Revue Catholique* des 25 avril, 5 mai et 18 décembre 1925.

d'hui. « Il est remarquable, en effet, continuait Scherer, que l'orateur du chef-lieu soit toujours partisan des opinions extrêmes. La même ardeur qui le pousse à jouer un rôle en fait un personnage d'opposition. Contre qui le besoin de lutte, les instincts turbulents se tournaient-ils, sinon contre l'autorité? Sans parler de l'affinité entre la culture superficielle et le programme radical. (Trait aussi juste que le précédent). L'idée abstraite n'est-elle pas l'élément naturel de la rhétorique populaire? N'est-elle pas la forme fatale de la pensée qui, faute de connaissances solides, opère dans le vide? »

Douze ou treize ans après l'auteur de la retentissante brochure *la Démocratie et la France*, sans l'avoir relue et sans me rappeler ce passage, j'écrivais à mon tour : « Un beau matin, quelqu'un s'avise que le renouvellement de la Chambre des députés se fera dans six mois... ce quelqu'un, qui n'est pas même quelqu'un, qui est quelconque, qui est le premier venu doué de beaucoup de vanité et d'un peu d'entregent, va trouver un second quelconque un non moins quelconque, qui s'en va trouver un troisième. Dès qu'ils sont trois, X, Y, Z, un « comité » est constitué : président, vice-président et secrétaire-trésorier. Le comité provoque une réunion « générale » où chacun de ses membres a soin de n'apporter que les moins douteux de ses amis. Il leur expose ce qu'il a fait, les consulte sur ce qu'il doit faire. Ce qu'il a fait est ratifié par acclamation; quant à ce qu'il doit faire, carte blanche. Avant cette réunion générale, il était modeste et ne s'intitulait que comité provisoire; après, il est établi, assis, patenté; il a pignon ou étalage sur rue, il se tient en permanence, comme le Comité de Salut public. Il est reconnu par la préfecture : un candidat ne passera peut-être pas sûrement grâce à lui; il passera difficilement sans lui. »

L'objet essentiel de l'élection, et même, je l'ai répété à satiété, son objet unique est le choix du député, qui implique, au préalable, le choix du candidat. « Un candidat? Mais le comité se réserve de désigner le candidat. X, Y, Z confèrent tous les soirs; c'est, de chez l'un chez l'autre, un va-et-vient mystérieux : ils cherchent un homme. La ville et la banlieue attendent. Enfin, ils prononcent. Nouvelle réunion générale. Le nom du candidat choisi est mis aux voix, à mains levées : des mains se lèvent. L'homme de X, Y, Z, reçoit la consécration solennelle de deux cents petits Z, Y, X. Il est désormais candidat, leur candidat, le candidat. Qui l'a investi? La réunion générale du... Qui l'a proposé à cette réunion? Le comité. Qui en avait chargé le comité? Une première réunion. Qui avait convoqué cette première réunion? Le comité. Qui avait investi le comité? Personne. »

Se rend-on compte que la manière dont se produit le comité, et par suite le candidat, et par suite le député, n'est pas très différente de celle dont se produisait, aux XIV^e et XV^e siècles, dans les municipes italiens, le *tiranno*? Mon Dieu, oui! le « tyran ». Lui aussi, il était inconnu, la veille, obscur, anonyme autant qu'on peut l'être; il surgissait du pavé; il s'improvisait; il s'imposait; et nul n'osait lui demander ses titres, nul ne pouvait le faire sans scandale et sans danger. Cela durait plus ou moins longtemps; cela allait jusqu'à ce que la corde cassât; elle ne cassait que s'il tirait trop fort dessus, ou si un autre anonyme, un autre inconnu, la coupant d'un coup de poignard, devenait, par tyrannicide, le tyran nouveau. En attendant, il régnait. Il usait et il abusait, en homme qui, lui, suivant la célèbre définition de Jacob Burckhardt, peut tout, ose tout, et ne trouve de limites qu'en lui-même. A l'effusion du sang près (et encore pas toujours, la Révolution l'a prouvé), — mais on avoue volontiers que c'est quelque chose! — le comité aussi règne, use et abuse, ne sait pas s'arrêter.

Ce n'est pas tout, pour le candidat, d'avoir été choisi et d'avoir été élu : il faut que le député paie le choix et l'élection. Pendant la période électorale, le comité ne s'est pas contenté de lui dicter son programme, il lui a fait contracter des promesses, il lui a arraché des engagements, à des heures où les plus rétifs ont la concession moins difficile. Comment l'aspirant législateur s'y serait-il refusé? « Ce qui s'était offert à lui, et ce qu'il aurait perdu en se dérochant, c'est le seul groupement qui subsiste; groupement artificiel d'amours-propres et d'appétits, mais un groupement; la seule organisation tolérée dans le suffrage universel inorganique : organisation illégale ou extra-légale, mais une organisation; la seule force demeurée debout; force usurpée, trompeuse, oppressive, mais une force. En face d'elle et contre elle, rien : le verbe lui-même, ce levier des démocraties, sans

elle, n'a plus de mordant ni d'effet; rien que l'argent qui puisse se passer d'elle, et encore serait-il plus prudent de transiger. »

Enfin, le candidat du comité, médecin, avocat ou vétérinaire, a, par des moyens variables, obtenu la majorité. Le voici à la Chambre; qu'y fera-t-il, et, premièrement, que représente-t-il? Qui et quoi? Son département? Son arrondissement? Fiction pure. En réalité, « agent général à Paris des politiciens de son endroit, mandataire ou commissionnaire de X, Y, Z, coupé de toute communication personnelle et intime avec les électeurs qui l'ont nommé ou qui ont fait le simulacre de le nommer, le député ne représente, au fait et au prendre, que lui-même et son comité, son comité plus que lui-même. Et en quoi le représente-t-il? Il chasse pour lui aux croix du Mérite agricole, aux palmes académiques, aux médailles, aux vases de Sèvres, et quand il fait peur, ou quand il a peur, à des subventions, à des allocations plus nutritives. » De là, en très grande partie, de l'omnipotence sans contrepoids, ou de la prépondérance du comité, l'effrayante médiocrité de la représentation nationale : son infériorité d'esprit et de caractère; un niveau moyen fort au-dessous du niveau moyen de la nation; car, les éléments les meilleurs, les esprits les plus hauts, les caractères les plus indépendants ont été éliminés par l'opération même qui l'a produite. Comme, pour être choisi et pour être élu, il fallait ne porter ombrage à personne et subir les conditions de X, Y, Z, tout ce qui dépassait a été écarté ou abattu : il n'est resté que « On » et que « Chose ».

Le comité ne restreint pas ses prétentions, ne borne pas son ingénérance aux trois semaines de la période électorale. L'élection faite, le député ne peut pas dire : adieu le saint... ou le diable! Le comité, dans la personne de son président et des plus agités de ses membres, se constitue en permanence, suit le député pas à pas, s'acharne à en jouer comme d'un pantin dont il tirerait les ficelles. On a souvent conté que, du fond de sa province, il le charge de ses commissions dans la capitale, réclame de lui, impérieusement, toute espèce de menus services; aller chercher un parapluie oublié chez des cousins à l'autre bout de la ville, acheter un tambour pour l'aîné des garçons du secrétaire, trouver une nourrice pour son petit dernier. Il y a de la fiction dans ces histoires, mais peu. Ces servitudes familiaires étaient certainement une des beautés du scrutin d'arrondissement. En dehors d'elles, et même sans sortir de la politique, le comité revendique non seulement le contrôle, mais l'entière disposition de son élu; il s'arroge le droit d'injonction et de réprimande.

Il surveille jalousement tous les actes, toutes les relations, tous les discours, tous les votes de son député. J'en ai connu un, un député, qui n'était pas d'humeur à se laisser brimer, peut-être parce qu'il ne tenait pas à fournir une trop longue et trop exclusive carrière parlementaire. Un mois à peine après son élection, il fut un soir mandé d'urgence chez le président, qui était son voisin. Il accourut, ne sachant ce dont il s'agissait. On l'introduisit, avec une mine sévère, dans le sanhédrin où les princes des prêtres étaient assemblés. Sans préambule, sans circonlocutions, on le soumit brutalement à la question, et, les juges se relayant, on lui donna trois ou quatre traits de corde. A telle date, dans tel scrutin, il s'était abstenu : pourquoi? Quand la censure avait été réclamée contre un de ses collègues, coupable d'une vivacité de langage attentatoire à un grand homme du Bloc (du premier, du *bon!*), il ne s'était pas levé : pourquoi? Ce n'était pas ainsi que le Comité... Ce n'était pas pour cela que le Comité... « Messieurs, dit froidement le comparant, combien êtes-vous ici? Un, deux, trois, quatre, cinq. Or, j'ai eu, vous vous en souvenez, dix-huit cents voix de majorité. Les vôtres retirées, — et je les regretterais, — il m'en resterait encore dix-sept cent quatre-vingt-quinze. Je ne me croirais donc nullement obligé de me démettre. Bonsoir, Messieurs! » Sans doute étonna-t-il le Comité par son ingratitude, mais il se libéra du coup, et jamais plus il ne fut convoqué.

A côté de lui, j'en ai connu un autre, un autre député, qui n'avait pas regimbé à temps, et que la crainte de perdre des amis, un peu de paresse aussi ou de nonchalance, avec quelque penchant au commérage, avait enfoncé dans une camaraderie poussée au point d'être un partage, et un partage inégal pour lui, de son mandat. Les choses en étaient venues là qu'il ne lui était pas permis de distribuer à son gré les billets pour la revue du 14 juillet. Le Comité, en fait trois ou quatre bonshommes, dévoués d'ailleurs, mais despotiques, s'en réservait la répartition. En pléines vacances, on rappelait de la campagne le pau-

vre élu, *ad audiendum verbum*. Et c'était le train ordinaire, c'était le pain quotidien. Mais que de sel, acre et corrosif, y ajoutait l'approche d'une nouvelle période électorale! Et comme, entre deux élections législatives, s'intercalaient les élections municipales, de deux ans en deux ans, l'accès éclate. La diathèse culmine, pointe et perce en une affection aigue. A ce moment, il n'y a plus vague *comitose*, ni *comitisme* bénin, mais bel et bien *comitéte*. Pour la *comitardite*, c'est encore autre chose.

* * *

Dans tout ce qui précède, nous n'avons considéré que le comité électoral, mais il n'est ni le seul, ni le plus impudent, ni le plus nocif. Tous ces comités électoraux se rattachent, au moins nominativement, à un grand groupement d'opinions ou de préjugés et d'intérêts, dont le siège central est à Paris, et qui, dans ses rapports avec les pouvoirs publics, se décore du nom de parti, peint en lettres de couleurs vives sur son enseigne et sur ses bannières. Ce siège central est l'autre, la caverne, l'officine où la comitéte, se dépassant elle-même, s'exaspère en *comitardite*. Le « comitard » fleurit et fructifie dans les comités directeurs ou exécutifs, conseils nationaux, commissions administratives des partis. Ce n'est pas un éphémère dont la brève existence finit avec l'agitation de la période électorale; ce n'est pas un de ces « champignons » qui poussent sur le fumier d'affiches et de colle de pâte abondamment épandu durant une saison, pour tomber en poussière le lendemain, justifiant ce nom qu'on leur donne par leur disparition rapide autant que par leur apparence de génération spontanée et plus que par leur vénéreuse mal-faisance. Non, le comitard persiste, il demeure, il s'incruste, il s'enferme dans le bureau du parti comme dans une carapace, à la manière dont certains microbes se cuirassent de leurs sécrétions. A partir du jour où la vocation s'est éveillée en lui, dès qu'il a mordu à la *politique* (je souligne le mot pour marquer le sens faux et rabaisé où il est pris ici), et quand il a vu ce qu'il pouvait en tirer, le comitard n'est plus que comitard. Il n'a plus d'autre métier, d'autre souci, presque plus d'autre vice. On ne rencontre pas toujours des députés dans la salle des Pas-Perdus au Palais-Bourbon, mais lui, on l'y rencontre toujours. Il s'y tient à l'affût, l'œil errant, l'oreille dressée. Il sait toutes les nouvelles, et, au besoin, les fait. Il colporte, du dehors au dedans, les indiscrétions, et prolonge, du dedans au dehors, les intrigues. Il possède à toute heure le dernier « tuyau » sur la situation du ministère; favorable ou hostile, il le communique généreusement. En faction derrière la porte verte, qu'il est interdit aux profanes de franchir (et, quoique initié aux mystères du culte secret, c'est officiellement un profane), à chaque affilié qui se montre, il transmet le mot d'ordre.

Le plus fort est que ce mot d'ordre est, pour beaucoup, véritablement un ordre. Dans un pareil système, les institutions ne sont qu'un décor. La Chambre n'est plus qu'un guignol. Le gouvernement lui-même n'est plus où il devrait être, où il paraît être. Le gouvernement, ce qu'on présente au pays et au monde sous cette étiquette fallacieuse, n'est plus le gouvernement. Il y a un gouvernement du gouvernement, un gouvernement occulte, maître impérieux et irresponsable d'un gouvernement de suite. Quelques personnages en habit, avec écharpe tricolore, gesticulent sur le devant de la scène, entre le souffleur tapi dans son trou et les chanteurs cachés dans la coulisse. Le drame leur est extérieur. Les passions qu'ils feignent ne leur appartiennent pas plus que les volontés qu'ils expriment. Ni l'exposition, ni les péripéties, ni le dénouement ne dépendent d'eux. Simulacres de protagonistes, héros de paravent, autant les avoir peints sur la toile de fond. Les adversaires, qui pourraient lutter utilement, s'épuisent en vain contre cette baudruche. Qu'ils envoient le fantôme à terre d'un coup de poing ou d'un coup de pied, on en accroche un autre, et le jeu continue, car ceux qui le mènent sont hors d'atteinte. A ce jeu de faux massacre, le ministère postiche peut être renversé, jamais le vrai gouvernement.

Naguère, le ministère de M. Combes fut le premier de ces pseudo-gouvernements, il doit en rester comme le type : le comitisme aussi est une diathèse démocratique. Tant qu'il dura, — trois ans entiers d'« abjecte domination », — les loges, les comités, les congrès n'eurent qu'à siffler : les autorités sans autorité vinrent à la botte. Cela est si certain qu'on a pu établir la concordance entre les résolutions des loges, les invitations des comités ou les

déclarations des congrès et les décisions ministérielles, se succédant chronologiquement à de courts intervalles : les loges, les comités ou les congrès, le ministère; la conception, l'impulsion, l'exécution. La boutique de la rue de Valois devint une sorte d'institution nationale. Elle eut pour représentants, agents ou commis dans la Chambre même, les membres de la fameuse Délégation des gauches, pour correspondants dans toutes les communes les non moins fameux « délégués administratifs », qui furent proprement sa plus belle invention. Ce qui là dedans est admirable, et d'une vertu d'édification sans seconde, c'est le tranquille mépris dont de tels procédés témoignent pour le régime parlementaire et pour le suffrage universel, confessés pourtant, prêchés et prônés comme des divinités : dans la Chambre, la Délégation des gauches supprime, en effet, à peu près la moitié de la représentation populaire, et, dans un grand nombre de communes, les délégués, en supplantant le maire librement élu, annulent le choix des électeurs. Mais ces démocrates se complaisent et s'ébattent, comme canards en mares stagnantes, dans la contradiction et dans l'absurdité.

En temps de crise (et chacun sait combien, sous la troisième République vieillissante, les crises sont devenues fréquentes), on voit des hommes barbus, fils de « Quarante-huitards », proscriptions posthumes du Deux-Décembre, victimes imaginaires du Seize-Mai, piliers d'airain de la Démocratie, traverser, le chapeau enfoncé sur les yeux pour cacher le pli de leur « trop faible front qui porte un lourd projet », le Salon de la Paix, la salle des Quatre-Colonnes, et s'engager dans le couloir intérieur où sont les bureaux des conciliabules. Ils vont délibérément, hardiment, sans rien demander, en gens qui connaissent le chemin, et presque qui se sentent chez eux. Malheur à l'huissier au zèle échauffé qui paraîtrait douter de leur droit! Comme il se ferait « ramasser »! Vainement, dans sa mémoire de serviteur chevronné, bourdonnent encore les anciennes consignes. Bien sûr, cette intrusion n'eût pas été tolérée par les présidents d'autrefois, et je ne parle pas de M. Dupin, ou de M. Grévy, mais je dis même par M. Floquet et par M. Brisson. Pour eux, le Palais-Bourbon était le palais de la représentation nationale, la Chambre des députés ne se composait que de députés; ils n'auraient pas souffert qu'un groupe parlementaire, fût-ce le leur, la transformât en club. Si Jacobins qu'ils fussent ou se piquassent d'être, ils ne l'étaient qu'en ville. Ils conduisaient (le plus rarement possible, et avec une moue mal dissimulée) leur jacobinisme au café du *Globe*, mais ne ramenaient pas le café du *Globe* au Palais-Bourbon. Maintenant, tout est changé. Autres présidents, autres mœurs. Les radicaux-socialistes d'aujourd'hui trouveraient ces ancêtres prudes et bégueules. La faiblesse de tel président, la complicité de tel autre, a subi, puis autorisé toutes les audaces. Soyons justes : les radicaux-socialistes n'ont fait en cela que suivre une fois de plus, les socialistes unifiés.

Si la *comitardite* était un mal récent, une de ces maladies qui éclatent tout à coup et qui ne s'étaient jamais manifestées auparavant, on pourrait ne voir en elle qu'une corruption de la démocratie. Mais elle n'est qu'une des formes d'un mal connu dès longtemps, et peut-être de tout temps, si bien que, loin d'être une corruption de la démocratie, il semble inséparable de sa nature même. La *comitardite* n'est qu'une variante, ou un dérivé, une filiale de la *clubite*. Seulement, la *clubite*, sous l'aspect historique, avait été un phénomène des jours de révolution. Elle avait sévi dans le trouble et dans l'émeute. De préférence, les clubs formaient chacun à part, comme les comités, des assemblées spontanées, dont chacune avait ses hommes, son programme, ses méthodes, et en quelque sorte son langage. Ils s'opposaient les uns aux autres, tout en s'opposant tous à l'assemblée régulière et légale. Ils députaient volontiers à la barre de cette assemblée pour l'exhorter ou pour la contraindre, mais, en général, ils en demeuraient distincts et travaillaient dans leurs propres locaux. La vie de ces sociétés a été minutieusement décrite par Taine, par Aulard, par Augustin Cochin, et tant d'autres pour la Révolution française; par Louis Reybaud, Molinari, et d'autres encore, pour 1848. En ces jours-là, le peuple envahissait la Chambre; les clubs ne s'y installaient pas. Le mal était plus violent, il était moins perfide et n'avait pas de ces cheminement secrets comme ceux du ver qui, grain à grain, fait le trou dans le bois et le désagrège jusqu'à ce qu'il le réduise en poudre.

Par l'horreur même des temps et la grandeur souvent sinistre de l'enjeu, la *clubite* avait quelque chose de grand. Du moins, il y eut des heures où, quoique exécrable et sanguinaire, le jaco-

binisme ne fut pas sans une espèce de noblesse. Au contraire, la *comitardité* a toujours quelque chose de bas. Il y a, de l'une à l'autre, il y a, des pratiques et, pour tout dire, de la physionomie de l'une à la physionomie et aux pratiques de l'autre, la distance qu'il y a de la maxime farouche et comme désespérée de la première au cri famélique, à l'appel alimentaire de la seconde : « Ote-toi de là que je m'y mette! » Mais, dans le fond, c'est le même mal, un autre accès né de la même diathèse. Pour peu que la fièvre tombe, que la révolution s'apaise et s'assoie en un régime stable, la *clubite* se change en *comitardité*. Elle s'électorise, se parlementarise.

Dans sa réponse à une enquête du journal *l'Intransigeant*, probablement écrite avant qu'il fût revenu à la présidence du Conseil, M. Raymond Poincaré remarque : « Depuis la paix, les commissions permanentes ont pris, dans chacune des deux Chambres, le caractère de comités exécutifs qui prétendent participer de plus en plus à l'action gouvernementale. » Sans doute, la différence est évidente; elle consiste premièrement en ceci, qui est énorme : les commissions, dans chacune des deux Chambres, quelque brouillonne et gênante que puisse être leur intervention, sont régulières, légales, et c'est tout le contraire des comités électoraux, qui sont, eux, irréguliers, illégaux ou extralégaux. Pourtant, ce serait un tort de conclure trop vite qu'il n'y a entre ces commissions et ces comités aucun rapport. Les uns et les autres sont dans la logique du système démocratique, où il est naturel que « des comités exécutifs prétendent participer à l'action gouvernementale, » (la définition même de la démocratie n'est-elle pas : le gouvernement de tous par tous?), et où le gouvernement proprement dit fait toujours un peu figure oligarchique, si ce n'est monarchique. Révélée par les uns ou par les autres, c'est la même affection, plus ou moins aiguë. M. Poincaré ne se flatte pas, je pense, de nous en défaire par un bon petit cataplasme ou par une bonne vieille infusion de réglément.

Vue et jugée dans son ensemble, la *comitéte* ou *comitardité* n'est point une corruption de la démocratie : c'en est le fonctionnement, la pulsation, la respiration, c'en est la température, le souffle et le rythme mêmes. La démocratie suppose, postule les comités. Plus de comités, plus de démocratie. En théorie, oui, mais non en pratique. Or, on connaît la formule du chirurgien, qui, scientifiquement exacte peut-être, doit paraître cruellement dérisoire à la famille : « Le malade est mort guéri. » Ainsi de la *comitardité*. On ne peut guérir de ce mal la démocratie sans la tuer. Je veux dire : sans tuer la démocratie.

Reste à décider lequel est le pire : « Vaut-il mieux vivre avec les comités que de ne pas vivre en démocratie? » — Nous ne posons pas la question : elle se pose.

Je m'abstiendrai de citer une fois de plus la page célèbre de Fustel de Coulanges sur les dangers qui menaceraient un pays dont toute la population mâle serait habituellement occupée aux besognes et distraite par les jeux de la politique. Aussi bien ne saurait-ce être, insistons-y, le cas pour des Etats qui ont dépassé une certaine taille. Ils reviennent fatalement, par un détour, aux mœurs de la cité antique : ils sont livrés, en fait, à une classe de politiciens professionnels, oisifs pour tout le reste, et qui ne travaillent guère que de la langue, dans les parlotes qui ont succédé à la Pnyx et au Forum. La démocratie directe, à laquelle chaque citoyen participe immédiatement de sa personne, est un mode de gouvernement qui ne peut être pratiqué que dans des Etats municipaux, et qui exige l'enceinte close de la cité ou de la vallée. Elle n'est possible que sur un territoire restreint. Si le territoire national est trop vaste, il faut qu'il se divise en Etats particuliers, provinces ou cantons. Alors, il n'y a de possibles que des Confédérations d'Etats, et les Confédérations ne sont possibles que pour des pays placés géographiquement et historiquement dans des conditions déterminées, dont l'unité n'est pas scellée ni consacrée par les siècles, et pour qui la concentration, sinon la centralisation, n'est ni une longue tradition à l'intérieur, ni une nécessité permanente vis-à-vis de l'extérieur.

Ce ne sont pas des conditions faites pour nous. Nous devons donc raisonner et agir dans l'hypothèse d'une démocratie représentative. Mais la démocratie représentative, qu'est-elle en réalité et que sera-t-elle toujours? Une expérience de cinquante ans nous interdit maintenant les illusions. Il importe, si on la préfère

ou si on l'accepte, de n'en attendre ni plus qu'elle ne peut donner, ni autre chose que ce qu'elle peut donner. Ces quatre maladies : la parlementarite, l'électorite, le n'importequisme, la comitardité, ces quatre entre autres, sont malignes et tenaces. Spécifiques évidemment de la démocratie représentative, il est à craindre qu'elles ne lui soient congénitales. Peut-être sont-elles incurables. Leurs ravages réunis en arrivent à ce résultat anti-social de sacrifier l'élite au nombre et d'imposer le règne d'une médiocrité qui va s'épaississant de plus en plus. Quant au remède, on l'a cherché dans une réforme, ou plutôt dans une série de réformes qui substitueraient au suffrage universel inorganique le suffrage universel organisé. Mais, au bout de bien des efforts, et après plus d'un échec, on est obligé d'en convenir : si la notion d'organisation n'est pas absolument contradictoire à la notion de démocratie, elle est malaisément conciliable avec elle. En serions-nous réduits à nous redire tristement que la République était si belle sous l'Empire? Il en est de la passion politique comme de toute passion, de cet amour comme de tous les amours, et du choix d'un régime comme du mariage. C'est prudence et sagesse que de ne pas se faire, aux fiançailles, la mariée trop belle, car la vie est longue, et, le charme rompu, le désenchantement venu, quand décidément le ménage apparaîtrait par trop pénible en ses mesquineries et ses vulgarités, il n'y aurait de ressource que dans le divorce.

CHARLES BENOIST.
de l'Institut de France.

L'âme ardente de S^t Jean de la Croix ⁽¹⁾

La nuit de Ségovie.

Jean finit par s'enfuir de son horrible prison.

Il était exténué, laminé, maigre à faire peur et le visage noirci. Il avait souffert en son cachot de Tolède dans tout ce que l'homme a de sensible. Il avait accepté ces souffrances comme une purification; il se trouvait ainsi maître du sens et à l'abri de ses exigences.

Car épuisé de corps, il avait gardé toute l'ardeur de l'esprit. A lui, dans toute sa mesure s'applique le beau vers de Verhaeren :
Mon cœur à moi ne vit àment que s'il s'efforce!

Il reprend immédiatement la lutte pour le grand rêve contemporain.

Loin d'être mort en son absence, ce rêve est devenu de plus en plus une concrète réalité. Un nombre croissant d'âmes le vit. Toute une armée de carmélites se lève et les nouvelles fondations de femmes et d'hommes se peuplent. Le cœur de sainte Térèse passe dans le cœur de ses filles et de ses fils. Mais l'opposition ne désarme pas et, en 1578, après l'audacieux et maladroit Chapitre d'Almodovar, tout est compromis pour la Réforme. La persécution souffle en rafale et sainte Térèse passe une nuit de Noël horrible, pleurant toutes les larmes de son pauvre corps.

Saint Jean de la Croix est envoyé dans la solitude du Calvario où il se remet de ses souffrances. Il y est seul. Il y écoute le clapotement des cascades et le bruit du vent dans les frondaisons; il y savoure la « musique muette du silence ».

Mais bientôt une solitude plus grande va se former autour de lui, solitude morale d'où tous les soutiens humains sont exclus; solitude de l'esprit qui est le lot des grands hommes à mesure qu'ils

(1) Voir la Revue du 28 janvier 1927.

s'élevant; voire solitude spirituelle, aux moments où Dieu apparaissait si obscur qu'on le cherche en tâtonnant, comme quelqu'un qui marche dans une nuit opaque, les mains tendues, sans rien saisir.

En 1585, Térèse, la grande Mère, est morte depuis trois ans. Saint Jean n'avait gardé d'elle aucune lettre. Il les avait détruites toutes jusqu'à la dernière en un jour de faite ou de renoncement. Les premières filles de Térèse la continuaient; sa grande amie, Marie de Saint-Joseph, l'illustr. prieure de Séville et Anne de Saint-Barthélemy et Anne de Jésus, et ses premiers chers instruments qui avaient compris et vivaient mieux que d'autres le grand idéal, Gratien, son cher Gratien, son *sancta sanctorum*, comme elle l'appelait, et quelques autres. Mais hélas! voici qu'autour de ce petit groupe, dans la Réforme même désormais reconnue, parmi les frères du même ordre monte la suspicion. La jalousie autour d'eux s'accumule, la jalousie! cette passion basse des impuissants, des dénués, de ceux qui n'ont pas la belle flamme, qui ne sont pas éclairés au dedans, qui n'ont qu'un cœur froid et qui le sentent, la jalousie monte autour d'eux comme une houle hargneuse. Déjà dès les débuts, du vivant même de sainte Térèse, le P. Jean avait été incompris dans la Réforme. La sainte s'en plaignait: « Je ne m'explique pas cette infortune, dit-elle, mais on ne trouve personne qui se souvienne de ce saint homme; il nous en resterait peu comme lui s'il venait à mourir. »

Comme le beau rêve contemplatif de sainte Térèse et de saint Jean est un rêve délicat d'âmes élues, il n'était pas compris de la masse. Les uns l'exagèrent sans nuances; c'est le groupe des « fervents » (comme ils se désignaient eux-mêmes); les autres veulent être de leur temps et éclaboussent le pur rêve contemplatif d'intempestive activité. Jean de la Croix et les siens se tiennent obstinément à l'écart de ces deux tendances excessives. Ils gardent toute la belle aristocratie de l'œuvre térésiennne. L'utilitarisme incompréhensif de la masse commence à se défier d'eux. Conservateurs, ils sont bientôt considérés comme des rétrogrades et enfin comme des réactionnaires.

Ce qui dût leur être particulièrement pénible, c'est que les « fervents » les accusent bientôt de ne pas suivre les saintes traditions de la fondatrice. La jalousie contre eux augmente. Le pauvre Gratien dont sainte Térèse disait: « Il nous plaît tant que tout le monde en est fou », Gratien, après s'être trouvé à la tête de l'ordre, sera, quelques années plus tard, déposé de toute charge, exclu de la Réforme — mais saint Jean de la Croix sera mort déjà — et s'en viendra finalement mourir à Bruxelles, après avoir erré de Carmel en Carmel comme un réprouvé. En attendant, chaque chapitre est l'objet d'intrigues sans fin pour éliminer Gratien et ses partisans, jusqu'à ce que, en 1585, l'élection soudaine de Doria comme provincial, assure la prépondérance définitive à la tendance hostile.

Saint Jean de la Croix est douloureusement torturé dans ce à quoi un homme de valeur tient le plus: l'idée, l'œuvre à laquelle on a voué sa vie. Lui, qui n'avait jamais demandé qu'à disparaître, il se voit forcé, par amour de l'œuvre, de se mettre résolument à la tête du petit groupe des térésiens fidèles et de prendre leur direction, en particulier dans les couvents de femmes où la tradition térésiennne s'est conservée limpide. Prieur à Grenade, définitive, assesseur du Provincial, il se voue à ses charges avec obstination. Mais quelle souffrance pour ce contemplatif de voir son âme dispersée dans l'action, tenu à des déplacements constants, à des voyages, à des prédications de couvents en couvents. Et toujours avec l'angoisse, si l'on n'agit avec promptitude, de voir l'œuvre se déformer complètement. Sous son influence, les Carmélites tiennent tête aux innovations de Doria. Ce grief pèsera lourd contre le P. Jean.

En 1587, il est éloigné de Grenade et nommé prieur à Ségovie.

C'est à ce moment que Doria décrète la division du Carmel réformé en provinces et nomme son Conseil général. Ces innovations constituent un véritable coup d'État. Le groupe térésiennne ne reconnaît plus la Règle pour laquelle il a fait profession.

Voilà déformer l'œuvre de la Grande Fondatrice, cinq ans seulement après sa mort, l'œuvre à laquelle on s'est donné corps et âme, comprend-on ce que cela a de poignant?

Saint Jean de la Croix, prieur à Ségovie, n'a plus soif que d'une chose: s'anéantir, s'anéantir en Dieu!

C'est ici à Ségovie que pour lui la flamme pénètre enfin le bois et l'embrase. Ici son âme ardente va pleinement participer au « flambonnement de l'Esprit Saint ». Elle atterrit enfin des abîmes de dévouement mais aussi des cimes éblouissantes de lumière après s'être enfermée dans la ténèbre de Dieu.

Doria ramené par Rome à des façons de voir plus sages ne pardonna pas au Père Jean son opposition. Au contraire, il toléra, une odieuse campagne de calomnie menée contre lui par deux religieux de son ordre. On peut à peine retenir ses larmes lorsqu'on lit dans les procès de béatification, et notamment dans ceux d'Ubeda et de Jaén, ce douloureux épisode. C'est ici que la flamme purificatrice va le toucher jusqu'à la division du cœur et de l'esprit. La honte, l'humiliation, un sentiment d'abjection acceptée et de réputation perdue, analogue à l'agonie du Christ écrasé comme un ver dans la boue de Gethsémani. Et Dieu lui-même semblant à certains moments absent de son âme et caché dans la ténèbre.

Les ennemis de la Réforme, les Mitigés de Tolède, avaient abîmé son corps. Il en gardait encore les cicatrices douloureuses. Ses frères de la Réforme, les partisans de Doria, tâcheront d'abîmer son âme.

Rien ne frappe plus cruellement une belle âme, rien ne la souille davantage, même semble-t-il à ses propres yeux, que les bruits infamants contre la pureté de sa vie. Il fallut que Jean de la Croix, une des âmes les plus virginales qu'il y eut jamais dans la Sainte Eglise, dit sainte Térèse, but ce calice. Pour enlever à cet obstiné du grand rêve, toute influence, et le déposer de toute dignité, il fallait salir et traîner dans la boue celui qui en tout voulait être le fidèle disciple de Celui qu'on traînait au supplice en le couvrant de crachats.

Ce furent d'abord des bruits habilement semés; puis ces bruits prirent corps et, comme toujours se confirmèrent par des précisions de plus en plus accablantes; si bien que les supérieurs se crurent finalement obligés d'instituer un examen canonique. Ces interrogatoires où des religieuses que le Père Jean dirigeait furent appelées à comparaître comme témoins creusaient dans l'âme du Saint, comme une vague de fond, des abîmes de désolation.

Déjà, dès le début de ces agitations, d'ailleurs consenties, Doria avait prié Jean de la Croix avec une modération affectée de se démettre, « pour le bien de la paix », de sa dignité de Provincial des Indes que le chapitre de Madrid venait de lui conférer, puis de sa charge de Prieur à Ségovie.

Quand cela fut fait, on le pria de se retirer, bien loin de tous, comme en exil, au désert de la Peña. Ce fut là, dans cette solitude, que ses ennemis le couvrirent de boue. Des lettres lui arrivaient, d'âmes qu'il avait dirigées, amères, désillusionnées ou pleines d'ignobles reproches, et cet ascète sublime qui avait détruit jusqu'à la dernière des lettres d'encouragement et de force qu'en d'autres jours de lutte lui avait adressées sainte Térèse, serrait précieusement celles-ci dans un petit sac de toile pour se rassasier à l'occasion de toutes ces amertumes.

Mais il ne répondait rien à ces accusations. Il s'était entouré de silence et adorait dans la ténèbre. Il se réjouissait même de voir Dieu petit à petit exaucer les trois souhaits que, dans son ardeur intérieure, il avait formulés: le premier, de n'être plus supérieur ni revêtu d'aucune charge à sa mort; le deuxième, de

beaucoup souffrir ici-bas et de faire son Purgatoire sur la terre; le troisième, de mourir en un lieu où il fut inconnu afin de n'être honoré ni dans sa vie, ni dans sa mort.

Une nuit, étant encore prieur à Ségovie, Jean était en prière dans l'église du couvent. L'ombre emplissait l'église. Une petite lampe vacillait pleine d'amour fidèle au pied d'un Christ portant sa croix. Jean était là, agenouillé, ployé dans la contemplation ténébreuse, souffrant de tout son pauvre corps, ulcéré de toute son âme, songeant à la Grande Œuvre, à la belle œuvre térésienne, et il se sentait, lui, pauvre être de néant, accueilli, caressé comme un enfant malade, par l'Amour invisible, qui avait lui aussi connu ces affres. Or, voici que dans l'église déserte retentit une voix douce, suave comme un sifflement léger, tout contre lui, comme semblant tomber des lèvres de ce Christ douloureux : *Jean, que demandes-tu en récompense de toutes ces souffrances?* Alors Jean, n'écoutant que son âme ardente, brûlée d'amertume et d'amour et toute liquéfiée déjà en Celui qui le pressait contre sa poitrine, eut ce cri passionné : « Souffrir, Seigneur, et être méprisé pour Toi ! »

Ce cri poussé dans la nuit de Ségovie était exaucé!...

Désormais le Père Jean est devenu presque comme un inutile, comme un déchet dans l'Ordre. Il reste aimé et respecté de la petite troupe des disciples fidèles qui veulent garder intact le grand rêve, mais pour la masse qui ne le connaît que par des rapports, il est le galeux dont on s'éloigne, celui qu'il ne faut pas s'attirer, avec qui il faut être prudent.

Lui s'enferme dans sa solitude de la Peñuela, seul de plus en plus avec Dieu seul, n'étant plus rien, ne possédant plus rien, ne sachant plus rien que Dieu seul.

Mais le corps usé n'en peut plus. La fièvre le mine. Il a 49 ans.

Il ne sortira plus de son désert que pour venir mourir, quelques mois plus tard, au Couvent d'Ubeda.

Là encore il sera persécuté jusqu'en ses derniers jours par un Prieur rancunier; lui-même repoussera dans son agonie les consolations que vint lui dresser son vieux frère d'armes, le Père Antoine de Jésus, avec qui il avait commencé la Réforme.

Le vendredi, 13 décembre 1591, au soir, il annonça au frère infirmier :

— Cette nuit, nous irons dire matines au Ciel...

Puis il entra en oraison.

Tous les religieux du couvent se trouvaient groupés autour de son lit, même le prieur qui, à genoux, lui demandait pardon.

Le Saint s'était dressé, le regard au ciel. Puis, entendant sonner minuit, comme si toute sa vie n'avait été qu'une louange nocturne, il s'écria dans un dernier sursaut d'ardeur : *Gloria tibi Domine!* et retombant définitivement terrassé, il expira...

Ce grand cœur ardent avait cessé de battre.

(A suivre.)

Abbé Rod. HOORNAERT.

Le fascisme et la jeunesse catholique italienne

Sa Sainteté Pie XI a écrit au Cardinal Gasparri une lettre sur l'organisation officielle et fasciste de la Jeunesse italienne dont voici la traduction :

Nous avons sous les yeux et Nous avons lu attentivement et médité le texte de la loi du 3 avril 1926, n. 2247, concernant « l'institution de l'œuvre nationale BALILLA pour l'assistance et l'éducation physique et morale de la jeunesse »; de même le texte du décret-loi royal du 9 janvier 1927, n. 5 apportant des modifi-

cations à la loi susdite (*Gazetta Ufficiale del Regno d'Italia*, 1^{re} partie, année 68^e, n^o 7, pp. 86-88); enfin le texte du décret royal du 9 janvier 1927 n. 6 « approuvant les règlements administratif et technico-disciplinaire pour l'exécution de la loi du 3 avril 1926, n. 2247 sur l'œuvre « Balilla » (*Gazetta Ufficiale*, n^o 8, pp. 104-118).

Nous n'avons pas d'autre texte officiel ni même autorisé à notre disposition. Nous devons donc nécessairement Nous référer exclusivement aux documents ci-dessus mentionnés et en inspirer les considérations et les déclarations que notre charge nous impose au sujet de cette grave question.

Et tout d'abord, Nous reconnaissons volontiers et Nous apprécions hautement l'intention de qui a rédigé et promulgué ces lois et ces décrets de ne point léser les divines prérogatives de la Sainte Eglise et les droits spirituels d'un peuple catholique comme l'Italie. Nous tenions à faire avant tout cette déclaration. Mais Nous devons ajouter immédiatement que cette intention a manqué son but et que les textes mêmes, tels qu'ils nous sont proposés, ne justifient que trop ces préoccupations et ces craintes que Nous exprimions déjà dans l'allocation consistoriale du 20 décembre dernier. Et immédiatement encore, Nous voulons affirmer qu'en parlant ainsi Nous n'entendons aucunement créer des difficultés au Gouvernement du Pays ni en diminuer le prestige et la force, mais le premier et grand motif qui Nous fait parler est de dégager Nos très graves responsabilités devant Dieu et devant les hommes, et en outre Nous croyons servir de la sorte, si Nous sommes bien compris et secondé, les intérêts de tous.

Nous avons dit « dégager Nos responsabilités » car il est évident que Notre silence pourrait très facilement laisser et faire croire, qu'on n'est pas arrivé sans Notre coopération à prendre des mesures législatives qui prévoient et qui organisent (loi du 3 avril 1926, art. 5; Règlement Technico-Disciplinaire, chap. VIII art. 36-40) une assistance religieuse par le ministère de prêtres mandatés et placés sous les ordres d'un supérieur (inspecteur) national, car cette organisation d'assistance religieuse, débordant les frontières de chaque diocèse, ne peut être autorisée et ordonnée que par le Saint-Siège apostolique.

Or ces mêmes mesures législatives, que Nous aurions contribué à élaborer, prescrivent (Règlement Technico-Disciplinaire, chap. VI, art. 31) l'enseignement d'une doctrine dont les fondements ou l'aboutissement nous inquiètent. Nous avons des motifs de croire que cette doctrine ne parte d'une conception de l'Etat — or qu'elle n'y conduise — que par devoir de vigilance apostolique. Nous avons dû signaler par deux fois déjà dans des allocutions consistoriales (14 décembre 1925, 20 décembre 1926) comme peu conforme à la conception catholique. Ces mêmes mesures législatives paraissent étendre leurs défenses et leurs prescriptions à toutes les œuvres d'éducation, même morale et religieuse, qui relève essentiellement de la mission de l'Eglise catholique (loi du 3 avril 1926, art. 8; décret-loi royal du 9 janvier 1927); et, à cause de l'imprécision de certaines désignations, tout doute et toute préoccupation ne sont pas écartés concernant le traitement réservé aux organisations elles-mêmes de l'action catholique (décret-loi royal du 9 janvier 1927, art. 2); enfin, les groupes de scouts catholiques italiens sont frappés en plein, plus de la moitié de ses mille sections sont dissoutes (décret-loi royal du 9 janvier 1927, art. 3) et les autres ne sont autorisés à subsister qu'à condition d'adopter un nouveau sigle et, par conséquent, une nouvelle dénomination et une nouvelle personnalité juridique (décret-loi royal du 9 janvier 1927, art. 4). Il est trop clair et trop évident que Nous ne pouvions pas permettre que les catholiques en général et spécialement les catholiques italiens et plus spécialement encore Nos chers jeunes gens, que Nous aimons d'un amour de prédilection, notamment les jeunes scouts catholiques, Nous ne pouvions pas permettre, disons-Nous, qu'ils aient la moindre raison ni même la moindre apparence de raison ou de prétexte de Nous croire ou seulement de Nous soupçonner quelque responsabilité dans de telles ordonnances législatives. Et voilà pourquoi précisément Nous avons considéré et Nous considérons qu'il était du strict devoir de Notre ministère apostolique de rompre le silence et de décliner pareille responsabilité.

Mais il Nous faut traiter complètement autant qu'il est possible, cette question des scouts catholiques. Nous avons d'abord pensé aux troupes frappées de dissolution. (Ce sont celles des endroits de moins de 20,000 habitants.) Il nous a paru que ces chers jeunes gens, eux aussi, s'écriaient comme jadis le roi David (2 Reg. XXIV, 14) : « Si nous devons mourir, que ce soit par votre main, Seigneur,

plutôt que par la main des hommes ». Oui, Nous avons pensé, qu'ils préféreraient se séparer sur l'ordre du vicaire du Jésus-Christ, à la voix et sous la bénédiction duquel ils se réunissaient. Nous prononçons donc la dissolution de ces troupes, Nous les déclarons dissoutes par la présente Lettre. Dieu sait et voit quelle peine cette mesure coûte à Notre cœur paternel, spécialement à la pensée de la peine et des sacrifices que, pour s'y conformer, il ne pourra manquer de coûter à tant de nos fils de prédilection. Mais Nous savons pouvoir compter (et ce Nous est un réconfort indicible en cette heure de peine) sur leur générosité et sur leur fidélité, comme Nous savons pouvoir compter sur la charité et sur le zèle de leurs évêques, de leurs curés et de leurs aumôniers, auxquels Nous les recommandons *in visceribus Christi*. Nous les prions de continuer et d'intensifier auprès de ces jeunes gens, selon les modalités suggérées par leur zèle et leur charité, le ministère sacerdotal qui a fait germer et mûrir dans leurs rangs une telle moisson de vertus civiques et religieuses, au point d'appeler et d'attirer sur eux une abondance vraiment admirable de grâces privilégiées, de vocations les plus hautes et les plus généreuses. Il Nous semble superflu d'ajouter aucune parole, car tout homme de bon sens et de bon cœur voit combien il serait injuste et indigne d'attribuer la mesure que Nous avons prise devant Dieu à un esprit d'animosité si minime qu'on la suppose ou à une intention de représailles préventives, si l'on peut s'exprimer ainsi. Nous sommes au contraire persuadé de rendre service en épargnant à d'autres la besogne peu agréable de dissoudre ou de faire dissoudre tant de groupes de bons et pacifiques jeunes gens, très sympathiques aux excellentes populations qui les considéraient comme un cher et précieux ornement de leurs petites localités.

Quant aux autres groupes de scouts catholiques, Nous voulons dire ceux qui ne sont pas assujettis à la dissolution, Nous avons pris la délibération de leur laisser toute liberté de se prévaloir de la loi. A cette fin, Nous les déclarons dès à présent pleinement autonomes, c'est-à-dire libres de toute relation et de tout lien de solidarité collective et officielle avec les autres organismes d'Action catholique, libres également, il va de soi, de continuer à s'appeler *Esploratori catholici* (appellation que Nous préférons et que Nous avons toujours préférée à celle de *Scouts*, entre autres par amour de la langue maternelle), confiant et certain que toujours, et même de plus en plus, ils feront honneur à cette glorieuse et sainte dénomination de catholique, traduisant dans la pratique de toute leur vie privée et publique cette culture et cette formation religieuse plus profonde qui a toujours été leur principal souci et, Nous le disons avec une très vive satisfaction, leur grand mérite et leur grand honneur.

Cette décision, telle que Nous venons de la préciser, Nous paraît convenable et nécessaire, car d'une part Nous ne pouvons refuser à tant « d'explorateurs catholiques » (ils sont en Italie de beaucoup les plus nombreux) l'avantage et l'honneur de continuer à être et à se dire tels, et d'autre part l'Action catholique et toutes ses organisations doivent et veulent se tenir en dehors et au-dessus de tout parti politique; or l'œuvre nationale « Balilla », bien que proclamée nationale est indubitablement dans le sillage d'un parti politique, comme il apparaît par tout le règlement et plus particulièrement par certains de ses articles (Règlement technico-disciplinaire, chap. VI, art. 31 et suivants).

Nous avons fait allusion dès les premières lignes de cette lettre à une désignation incertaine qui donne à beaucoup des doutes et des préoccupations concernant les organisations de l'Action catholique. Nous faisons allusion au dernier « comma » de l'article second du décret-loi royal du 9 janvier 1927 où il est dit que les précédentes dispositions ne regardent pas « les organisations et les œuvres à but principalement religieux ». Nous sommes heureux de pouvoir tranquilliser les inquiétudes en disant qu'à des signes et à des indices indubitables, il semble certain que parmi ces organisations et ces œuvres, celles de l'Action catholique sont précisément comprises. Personne ne peut en éprouver plus de consolation que Nous-même parce que Nous avons toujours voulu que les buts religieux fussent non seulement les principaux dans l'Action catholique, mais les seuls essentiels. Tellement que déjà dans Notre première Encyclique « *Ubi arcano* », Nous l'avons définie la coopération des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie ecclésiastique, et Nous y avons déclaré qu'elle devait être considérée par les pasteurs d'âmes comme partie nécessaire de leur ministère et par les fidèles comme un devoir de la vie chrétienne.

Il Nous reste, Eminence, à vous faire part de Nos préoccupations paternelles concernant le point qui est certainement le plus im-

portant, c'est-à-dire l'assistance et l'enseignement religieux qui doivent être assurés à ces nombreux et très chers jeunes gens qui sont appelés par la nouvelle loi à faire partie de l'œuvre nationale « Balilla ». Si des raisons historiques, que Nous avons signalées dans Notre lettre du 18 février 1926, si ces raisons historiques ont empêché, au fond, qu'une matière si importante et si délicate fût traitée de la manière et dans les formes que sa nature même exigeait, ce ne peut et ce ne doit pas être un motif suffisant pour priver toute cette jeunesse d'un facteur éducatif de tous le plus essentiel et le plus précieux.

Méditant et cherchant devant Dieu une solution convenable et opportune, Nous avons pensé qu'il suffirait d'une interprétation heureuse du règlement pour renvoyer les dirigeants de l'œuvre nationale « Balilla » aux chefs des divers diocèses, et ceux-ci, connaissant leurs prêtres, pourront indiquer ceux qui sont le plus aptes à remplir la mission dont il s'agit, et ils pourront également veiller de plus près sur leur action et la diriger plus efficacement. En outre, aucun Canon ne les empêche de déléguer leur juridiction sur ces prêtres à l'évêque de l'armée, afin d'obtenir cette unité et cette centralisation d'inspection et de direction dont Nous serions le dernier à nier l'utilité et l'opportunité. Et Nous ne voulons pas conclure l'hypothèse qu'un changement de circonstances, le temps, l'expérience et la bonne volonté rendent possible plus tard un meilleur arrangement.

Nous devons à la sainteté du Ministère apostolique qui Nous a été confié divinement d'exprimer en toute sincérité et franchise toute Notre pensée, car de partout on regarde vers Nous et on recourt à Nous. Jamais comme en ces derniers temps (à raison également des événements qui ont surgi dans d'autres pays, et proches et lointains), Nous n'avons tant prié ni tant fait prier pour obtenir de Dieu les lumières et les grâces nécessaires. Nous avons confiance d'avoir été exaucés en pensant que Votre Eminence et tous ceux qui, après elle, Nous liront seront de Notre avis : que dans les conditions actuelles et au point où en sont les choses, Nous pouvions difficilement découvrir et proposer une meilleure solution. Et dans ce sentiment de confiance, Nous vous donnons de tout cœur, Eminence, Notre bénédiction.

FIE XI, Pape.

24 janvier 1927.

* * *

Le mot de chef-d'œuvre est sans doute irrespectueux pour un document pontifical. Sinon il faudrait l'appliquer à la lettre que l'on vient de lire.

Chef-d'œuvre de fermeté de principes et de réalisme dans l'application, d'antilibéralisme absolu et d'adaptation extrêmement habile aux circonstances, à l'hypothèse.

La doctrine fasciste, la conception fasciste de l'Etat est condamnable et condamnée. Le Pape le déclare sans ambages. Cette conception est en effet pénétrée d'hégélianisme germanique et d'ancien paganisme romain, sans parler des principes machiavéliques. La doctrine fasciste est plus éloignée du catholicisme que la doctrine d'Action française. Et le magistère ecclésiastique, dans la mesure où il en parle, en parle plus sévèrement que de la doctrine d'Action française. Mais il peut estimer inopportun d'y insister. Il ne peut tout de même pas oublier que le fascisme gouverne l'Italie et qu'à tout prendre il la gouverne plus avantageusement pour le catholicisme qu'elle ne l'a jamais été depuis la prise de Rome.

Mais ce rappel doctrinal exécuté en quelques mots précis et mesurés, Sa Sainteté envisage la question pratique posée par la nouvelle institution du gouvernement fasciste, l'embrigadement d'office de la jeunesse italienne dans une organisation politico-éducative appelée « Balilla ». Le programme et l'allure de cette institution ayant quelque similitude avec le scoutisme, celui-ci fut condamné par Mussolini sans autre forme de procès. Dans la loi qui institue l'œuvre officielle de la jeunesse italienne, les troupes de scouts des localités de moins de 20,000 habitants sont déclarées dissoutes purement et simplement; aux autres, il est

enjoint de s'adapter à l'organisation nouvelle. Il faut le dire sans ménagement, c'est de l'étatisme et c'est de la tyrannie. C'est le monopole d'Etat sur toute une catégorie d'œuvres post-scolaires. C'est l'œuvre post-scolaire obligatoire. La voilà réalisant ses effets naturels, la conception outrée et païenne de l'importance et du rôle de l'Etat qui fait la fausseté et le danger du fascisme. Danger très grave au point de vue religieux. L'étatisme en éducation est nécessairement en opposition avec la mission et les droits de l'Eglise. Mais il faut ajouter que ce danger est considérablement réduit par l'antilibéralisme du fascisme. Le fascisme n'a pas de préjugés anticléricaux. Il reconnaît l'influence éducative irremplaçable de l'Eglise. Aussi fait-il appel à l'Eglise pour mener à bien l'œuvre éducative qu'il entend par sa grande organisation de jeunesse. Il y fait même appel d'une façon qu'on ne peut s'empêcher de trouver quelque peu ridicule. Il décide que les groupes « Balilla » auront leurs aumôniers et que ces aumôniers auront leur chef. Comme s'il était au pouvoir de Mussolini ou des autres chefs du Fascio de créer des fonctions ecclésiastiques: Le Pape fait remarquer l'étrangeté de cette disposition. Je dois bien protester, déclare-t-il en commençant sa lettre, que je ne suis absolument pour rien dans l'élaboration de ces règlements de l'œuvre fasciste. Si je ne protestais pas, les gens raisonnables ne voudraient jamais croire que de telles décisions aient pu être inscrites dans un texte de loi sans que j'aie même été consulté. Plus loin, il excuse dans une certaine mesure cette invraisemblable prétention de législateurs fascistes et il en rejette la responsabilité ou du moins la responsabilité foncière sur les conditions historiques qui commandent les rapports entre le gouvernement italien et le Saint Siège, c'est-à-dire sur la Question romaine toujours irrésolue et provisoirement insoluble.

Et alors il tend la perche au Gouvernement italien. Celui-ci ne manquera pas de la saisir. En interprétant bien le règlement de l'œuvre « Balilla », les aumôniers des groupes peuvent être nommés par les évêques. Et ceux-ci peuvent déléguer leur juridiction sur ces aumôniers à l'aumônier en chef de l'armée italienne qui, à la demande du Gouvernement fasciste, a été revêtu du caractère épiscopal et assimilé, pour le traitement et pour les honneurs, aux premiers grades militaires.

Quant aux scouts condamnés par le fascisme, Sa Sainteté prend à leur égard une résolution inattendue. Les troupes dont la loi annonce la dissolution, le Pape décide de les dissoudre lui-même. Ce n'est pas, déclare-t-il, un geste de représailles préventives. Mais, sans que le Pape le dise, c'est tout de même un geste humiliant pour le fascisme. Nous le comparerions volontiers au geste du Pape Pie X fondant des messes en remplacement de celles qui avaient été supprimées par la loi française de séparation et de spoliation. Le Gouvernement français prit ce geste pour une bravade et une injure. On comprend qu'il fût humilié. Gageons que le Gouvernement fasciste remerciera le Pape Pie XI de lui avoir épargné la dure nécessité d'exécuter une décision qui n'avait été prise que sous la contrainte d'exigences politiques inéluctables. Les Gouvernements forts et antilibéraux peuvent être, d'une manière, plus redoutables pour l'Eglise que les pouvoirs de faiblesse, de libéralisme et d'anticléricalisme. Mais comme il est plus facile, d'autre part, de négocier avec un Gouvernement antilibéral! Et voyez le parti que Pie XI a su tirer de ces possibilités malgré les conditions particulièrement difficiles résultant de la Question romaine. Pie X a dû renoncer à traiter avec le Gouvernement français au sujet de la loi sur les Congrégations et de la loi de Séparation. Ce n'est que vingt ans plus tard, après la formidable leçon de la guerre, que son successeur Pie XI a pu convenir avec les maîtres actuels de la France d'un essai d'associations culturelles revues et corrigées.

Aux scouts non supprimés, mais incorporés plus ou moins à

l'organisme officiel de jeunesse, le Pape accorde l'autorisation de subsister et de subir les conditions fort délicates qui leur sont faites par le Gouvernement. Il les avertit cependant qu'ils doivent se considérer comme totalement indépendants de l'organisation générale d'Action catholique. Ici apparaît une pensée et une préoccupation très chère au Souverain Pontife. Créer une milice laïque, une organisation laïque au service de l'Eglise et sauvegarder l'indépendance absolue de cette milice et de cette organisation laïques comme de l'Eglise elle-même à l'égard de toute puissance terrestre. Le parti populaire n'a pas été sauvé par le Pape et ne pouvait pas l'être. Etabli sur le plan politique, il devait courir le risque de sa position. Il l'a couru à son détriment. Le fascisme l'a pour ainsi dire anéanti. Même les œuvres économiques chrétiennes n'ont pas été sauvées par le Pape, et nous ajouterions encore qu'elles ne pouvaient pas l'être. Les syndicats, les mutualités et les coopératives d'Italie se trouvaient en effet depuis 1919 dans une situation spéciale. Elles s'étaient détachées, par désir et par souci d'autonomie, de l'organisation générale d'Action catholique. Elles étaient devenues des institutions principalement économiques. Or, sur le terrain économique, de même que sur le terrain politique, l'autorité religieuse, même suprême, ne peut pas contester en principe au pouvoir civil le droit d'intervention. Pie XI a bien rappelé, lors de la promulgation de la loi syndicale fasciste, les principes de liberté d'association qui font partie de la doctrine sociale chrétienne et il a protesté contre les offenses faites par la nouvelle loi à cette liberté d'association. Mais son intervention a dû se limiter à cette protestation. Et les œuvres économiques chrétiennes sont actuellement en aussi piteux état en Italie que le parti populaire. Mais chaque fois que le fascisme a touché aux organisations d'Action catholique proprement dites, le Pape leur a fait, peut-on dire, un rempart de son corps. Toucher à ces organisations, a-t-il déclaré solennellement et avec émotion, c'est le toucher à la prunelle de l'œil.

Les troupes de scouts font partie de l'Action catholique. C'est une forme d'Action catholique de la jeunesse. Il faut cependant noter ici la difficulté que l'on trouve en Italie à incorporer vraiment ces groupes d'éclaireurs à l'organisme général d'Action catholique. Ils n'ont jamais fait partie de la *Gioventù catholica italiana*. Est-ce en partie pour cette raison que le Saint-Père a cru devoir les sacrifier? Il semble bien que s'ils avaient été plus étroitement et plus organiquement associés aux autres sections d'Action catholique, les choses se fussent probablement déroulées d'autre manière. Quoi qu'il en soit, ce que le Pape ne veut absolument pas, malgré son affectueuse estime, qu'il n'a jamais dissimulé, pour la formule éducative du scouting, c'est la présence à l'intérieur de l'Action catholique, de groupes qui subsistent l'influence directe d'un parti politique et qui relèvent directement de l'autorité civile. L'immunité de l'Action catholique à l'égard des puissances et des influences profanes est aux yeux du Pape une nécessité absolue. Tous les organisateurs et les dirigeants d'Action catholique ont le devoir évident, élémentaire de partager ce grave souci d'indépendance spirituelle.

LOUIS PICARD.

Conférences Cardinal Mercier

La prochaine conférence aura lieu le mardi 8 février, à la salle Patria, (5 heures). M. André BELLESSORT y parlera de

Sainte Beuve chez Victor Hugo

De l'éducation des Filles

Notre époque demande aux femmes à peu près ce que Joubert réclamait de Chateaubriand, qu'elles nous enchantent. C'est là, paraît-il, tout leur métier et, pour l'exercer, elles se parent, et se fardent, et nous récitent ces riens frivoles et charmants qui doivent nous reposer des trépидations d'une vie où les affaires et la pensée elle-même se mènent dans la fièvre.

Un visage fleuri par l'artifice, une coiffure désinvolte de gamin, la jupe courte, cela ne fait peut-être pas notre bonheur, — du bonheur, hélas! la recette semble bien oubliée, — mais notre plaisir. Le regard amusé, un peu narquois, un peu sceptique aussi, nous contemplons ce qui fut jadis « le plus beau des spectacles », le visage féminin, et nous disons : « c'est, ma foi, bien spirituel! » Mais nous nous attardons au fumeur.

Plaisir rapide, bref enchantement. Ces jeux, ces caprices et cette mode enlèvent aux femmes toutes leurs ressources. Naguère encore, les chevelures opulentes et les robes longues leur assuraient cette grandeur artificielle dont parle le moraliste et il ne fallait pas être grand poète pour saluer en celle-ci une madone, en celle-là une majestueuse déesse. La mode d'autrefois commandait un air de tête, une façon de marcher, jusqu'à un certain mouvement des yeux qui inspiraient les sentiments profonds dont je ne nierai pas qu'ils étaient le plus souvent trompeurs, mais dont le bénéfice social, pour parler en langue solennelle de notre temps, ne peut être contesté. La femme, la mère, l'amie, la confidente et l'inspiratrice, ces nobles vocables si riches de sens et si pleins de rêves, ils sont remplacés par le mot gentil, mais d'une acception bien légère, qu'un précurseur a inventé vers 1880 : « Notre petite compagne ».

*Cueillez la fleur de mes visages
... Et n'en cherchez pas davantage.*

On commence à s'apercevoir que de réduire ainsi la mission de la femme au plus facile des arts de plaire et à une coquetterie que ne va pas toujours sans vulgarité, cela coûte cher à notre civilisation. S'il est vrai que nous ne nous sauverons de la décadence où nous glissons, qu'en refaisant des élites, il est temps de demander à la femme autre chose que de nous enchanter.

C'est ce que fait le R. P. Humblet dans un des meilleurs livres qui aient paru ces derniers mois (1). On ne l'a guère remarqué et c'est assez naturel. Le R. P. Humblet est Belge; c'est un intellectueliste obstiné qui ne cherche point à attirer les gens qu'il prétend à convaincre et il écrit une langue d'une netteté rigoureuse qui réclame la plus réfléchie attention. Cela fait trois titres à l'indifférence d'une grosse fraction du public de chez nous.

Et puis enfin, il s'agit ici de l'éducation des filles de laquelle Fénelon observait déjà qu'il n'est rien de plus négligé. On continue de penser que la coutume et le caprice des mères y peuvent décider de tout et que l'on ne doit donner à ce sexe que peu d'instruction.

Cette erreur est plus funeste qu'autrefois. Les études hâtives, l'encombrement insensé des programmes scolaires, la fin des beaux loisirs, la quasi impossibilité de lentes lectures et la fièvre des affaires qui détourne de plus en plus les hommes du foyer familial, tout cela confère aux femmes un rôle nouveau. La véritable « institution » des enfants, aujourd'hui matériellement

interdite aux pédagogues professionnels, leur revient en propre. Elles doivent être les plus sûres gardiennes de la culture. On ne contestera pas qu'elles y sont fort mal préparées.

Il y a longtemps qu'on ne réclame d'elles, avec l'habileté à bien conduire une maison, que d'avoir du cœur. Le cœur du reste doit suffire à tout. La philosophie, la morale et l'esthétique même du temps se sont chargées de nous l'apprendre. Les femmes ont fait grand accueil à ces théories de décadence. Aussi bien les avaient-elles, dans une large mesure, inspirées. De M^{me} de Warens qui révèle Rousseau à lui-même jusqu'à M^{me} de Staël, de celle-ci au petit groupe moderne du « romantisme féminin », ce sont des femmes qui président au déclin de la pensée française.

C'est du moins M. Julien Benda qui nous en assure. Dans la démission de l'intelligence et dans le culte de l'intuition ou de l'indistinct qui ont marqué le premier quart du siècle, cet essayiste ingénieux et un peu forcené reconnaît tous les signes de l'influence féminine. On peut disputer avec l'ennemi de Belphégor sur la profondeur et l'étendue de cette influence; on ne contestera pas qu'ayant supprimé le gynécée, ayant ouvert aux femmes les salons où se réunissent, depuis plus de trois cents ans, les savants, les philosophes et les écrivains, elles ont eu, sur le mouvement des idées, un empire appréciable. Leur charme, le naturel désir que nous avons de leur plaire, tout conspire, et chez elles, et chez nous, à leur accorder une autorité qui, pour n'être pas toujours immédiatement sensible, n'en est pas moins certaine. Ainsi, ne peut-on songer à réformer notre temps, sans prétendre à les corriger elles-mêmes.

De réformer son temps, le sombre M. Benda ne semble pas avoir l'espérance. Les moralistes professionnels d'autre part qui, dans les dernières années, se sont adressés aux jeunes filles, ne leur ont tenu que d'humbles propos et il est difficile de penser que leurs Françaises aient pris à les écouter autre chose que quelques règles de sagesse pratique et mondaine. L'originalité du R. P. Humblet, c'est de proposer aux jeunes filles, — à celles du moins qu'une heureuse situation sociale et des dons choisis distinguent particulièrement, — un idéal moins familial.

Sans doute, le R. P. Humblet se garde-t-il bien d'oublier que les fonctions de la femme sont avant tout de l'ordre domestique. « Par une destination inscrite en elle, normalement, la femme est épouse, maîtresse de maison, mère et éducatrice ». Il n'entend point détourner la jeune fille de cette destination providentielle pour en faire ce monstre que le grand comique a rendu immortellement ridicule sous le nom de « femme savante ». Mais épouse, maîtresse de maison, mère et éducatrice, la femme remplira mieux tous ces rôles, si elle est cultivée intellectuellement, moralement, religieusement.

La femme possède l'intelligence. C'est son droit, — nous dirons plus, c'est son devoir de la cultiver pour la développer. Il lui faudra de même former son caractère, se mettre en valeur moralement. Enfin, pour couronner cette formation de l'intelligence et de la volonté, on attend de la femme chrétienne qu'elle connaisse sa religion qui est dogme et morale, qui est « une conception de la vie qui fonde une religion de vie et une règle de vie ».

Tout cela va de soi, dira-t-on. Le R. P. Humblet ne se flatte point d'innover. Tout de même, on ne lira pas sans de fréquentes surprises émerveillées les directions et les conseils qu'il apporte pour aider à cette triple formation. Peu de livres, pensons-nous, ont ramassé, avec autant de bonheur que celui-ci, l'essentiel de ce qu'il faut savoir, ou mieux de ce qu'il importe de faire pour s'assurer une solide culture littéraire, une forte maîtrise de soit une religion consciente et vivante. On n'éprouve qu'un regret en lisant ces chapitres vigoureux et limpides, c'est que, destinés aux jeunes filles, les adolescents et les jeunes hommes négligent de les lire, de les méditer et d'en cueillir les fruits qui sont

(1) *Aux Jeunes Filles, — Pour l'Âge des Fleurs*, par le R. P. L. HUMBLET, S. J., chez Beyaert, à Bruges.

pour eux; nous ajouterions volontiers : plus encore que pour elles.

Mais le livre est fait pour les jeunes filles. L'auteur ne s'est point borné à y décrire les exigences de l'esprit, du cœur et de la haute vie spirituelle. Il faut que la jeune fille se connaisse et qu'elle reconnaisse les autres. Le R. P. Humblet la met sur le chemin de cette difficile expérience par des analyses minutieuses, raisonnables, fort éloignées de la « littérature », où le psychologue et le moraliste apparaissent nourris non seulement de l'indispensable théologie, mais aussi de l'œuvre exemplaire d'un vieux maître cité sans lassitude, le raffiné, le parfait, le toujours jeune La Bruyère.

Que quelques centaines de jeunes filles de chez nous mettent un pareil livre à leur chevet, qu'elles lui demandent souvent le bon conseil, la direction pour l'esprit, la lumière, la définition sans bavure pour tirer au clair les indécisions et les obscurités du cœur, ces portraits aussi où elles verront au net leurs plus quotidiens défauts et les méthodes que la sagesse des moralistes chrétiens propose pour les vaincre, il est permis d'espérer que l'élite dont nous rêvons tous avec le R. P. Humblet, ne sera plus loin d'être restaurée. Des femmes nouvelles seront promises à notre nation, disciplinées, un peu graves peut-être, mais riches de vie intérieure et qui formeront la génération de notre renaissance.

Pourquoi leur serait-il interdit d'être jolies, d'être séduisantes et de plaire?

JEAN VALSCHAERTS.

Edouard Ducpétiaux et les Congrès Catholiques de Malines ⁽¹⁾

Qui eut l'initiative des Congrès catholiques de Malines de 1863, 1864 et 1867?

Cette question est redevenue actuelle par la publication des Mémoires de M. Woeste, l'un des jeunes secrétaires de ces assemblées, qui marquent une date si importante dans l'histoire de la vie catholique en Belgique.

Tout ce qui concerne cette époque comporte d'ailleurs pour les catholiques d'aujourd'hui de très nombreuses leçons.

* * *

Les origines, l'organisation, la signification et la fécondité de ces congrès ont été décrites dans une belle étude synthétique par M. Defourny, professeur à l'Université de Louvain : *Les Congrès catholiques en Belgique* (2).

Jusqu'en 1840, la vie politique en Belgique fut caractérisée par la trêve et la confusion des partis. L'unionisme domina. Mais cette situation ne pouvait durer. Lorsqu'en 1839, après l'acquiescement de la Hollande au traité des 24 articles, la sécurité extérieure fut assurée, et qu'en 1840 un cabinet libéral homogène fut appelé au pouvoir, le pacte d'union fut rompu. Le libéralisme exclusif et anticlérical se révéla et conquiert rapidement une grande force. M. Defourny résume cette évolution en ces termes :

« Le cabinet (Lebeau) mal accueilli dès le début vécut à peine un an. Mais cette expérience avait démontré que la royauté était susceptible d'être ralliée à la politique du libéralisme exclusif. Elle encouragea les espoirs, les prétentions et les convictions d'une poignée de turbulents conduits par Verhaegen, qui dénonçaient

chaque jour la théorie de l'union et aspiraient à aiguiller la monarchie dans la voie de l'anticléricalisme. Cette avant-garde entraîna un gros de libéraux modérés, qui s'étaient montrés de 1830 à 1840 de fermes unionistes. D'un commun effort, ils traquèrent sans merci les cabinets mixtes qui se succédèrent jusqu'en 1846 et finalement autour d'eux se concentra le parti libéral tout entier. Comme conséquence, il fut interdit à tout membre du parti d'entrer dans un cabinet mixte. Les turbulents réussirent même à imposer de 1847 à 1852 un ministère de combat où déjà brillera M. Frère, l'astre naissant du doctrinarisme. Cette suite d'efforts du libéralisme avancé pour faire prévaloir sa grande pensée d'un cabinet homogène, à la fois libéral et anticlérical, aboutit en 1857. Cette date marque la victoire définitive du radicalisme : il domine désormais l'état-major du parti, ainsi que les associations locales qu'on s'est appliqué depuis 1846 à créer et à développer. La politique unioniste a vécu. »

Les catholiques n'eurent rien ou presque rien à opposer à cette force politique libérale. Aucune organisation; une presse peu nombreuse, peu répandue et mal financée, pas de programme politique.

En 1857, le parti conservateur fut écrasé aux élections; il obtint 38 mandats sur 108; il en avait eu 64 dans la précédente assemblée (1).

« L'opinion conservatrice ne pouvait se relever, dit M. Defourny, qu'en élaborant un programme, qu'en créant une presse pour le vulgariser, qu'en étendant sur le pays un réseau d'associations politiques pour répandre cette presse et soutenir ses idées aux élections. Ce triple besoin était vivement ressenti. »

Mais on manqua d'élan et d'inspiration.

Malou organisa, en 1858, l'Association constitutionnelle conservatrice. Ce fut un organisme sans principes directeurs, sans programme politique précis et surtout sans confiance en lui-même. Dans la conception de ses parrains, il ne devait être que provisoire et défensif. Sa direction demeurerait tout entière entre les mains de quelques chefs politiques. Ses membres étaient représentés sur une base aristocratique et dérisoirement insuffisante.

Cette étroitesse de vues et ce manque absolu de psychologie politique ne pouvaient engendrer un renouveau des forces catholiques. Pareille tâche devait être entreprise d'une manière diamétralement opposée. Un homme l'avait compris, Jean Moeller, professeur à l'Université de Louvain.

En vue de l'assemblée des chefs catholiques qui devait se tenir le 6 février 1858, à l'hôtel de Merode, et où fut adopté le plan de Malou, Moeller avait suggéré le plan d'une *Association générale pour la défense des libertés constitutionnelles*.

Ce fut un plan large et complet, posant comme but « de prendre la défense des libertés inscrites dans la Constitution et garanties par elle contre les attaques d'un parti, qui sous le masque d'un libéralisme mensonger veut faire peser sur le pays un joug odieux et intolérant. » Par ces libertés, elle entendrait la liberté des cultes, des associations, d'enseignement, de la charité et la liberté de tester. Comme moyens étaient indiqués : la presse, les tribunaux (devant lesquels on poursuivra en cas de besoin le redressement des griefs fondés), la fondation d'associations locales, la constitution d'un comité central et permanent, la réunion annuelle d'assemblées générales.

Ce projet eut, selon M. Defourny, trois caractéristiques : La précision du programme, le caractère démocratique de la nomination du Comité par l'assemblée générale, et l'organisation de véritables congrès annuels, auxquels sont conviés tous les catholiques du royaume, même ceux qui ne sont pas membres de l'Association.

Mais ce plan de Moeller ne fut même pas soumis à la réunion du 6 février.

Moeller garda et mûrit son projet.

* * *

Mais Moeller n'était pas le seul à méditer sur les moyens de régénérer les forces catholiques belges.

Depuis 1857, Edouard Ducpétiaux était hanté par la même idée. Voilà ce que nous apprend un de ses jeunes collaborateurs Prosper de Hauleville, qui assumait avec Aug. Beckers, Scheyvaerts et Woeste la fonction de secrétaire du Congrès de 1863.

(1) Cf. DEFOURNRY, *op. cit.* — BALAU : *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine*, 1888. — DE TRANNON : *Jules Malou*, 1905.

(1) Notre collaborateur et ami M. RUBBENS achève en ce moment le tome II de la vie d'Edouard Ducpétiaux. Le tome I a paru chez DEWIT en 1922.

(2) Biblioth. de la *Revue sociale catholique*, Louvain 1908.

Voici la silhouette de Ducpétiaux, telle que se la rappela, en 1891, ce subtil observateur, devenu le baron de Hauleville (1).

« C'était un homme court, gros, sinon obèse. Il portait invariablement une redingote noire, croisée sur la poitrine. Ses cheveux longs et gris, séparés avec une certaine coquetterie sur la partie gauche de la tête par un irréprochable « chemin de Coblenze », rappelaient les commencements de l'école romantique de ce siècle.

« Le front n'était pas large mais la chevelure sans être épaisse, était bien plantée, sans calvitie. Tous les membres de ce petit homme gras étaient replats et arrondis. Toujours rasée à bleu, la figure était avenante et bienveillante. Derrière de grosses lunettes encadrées d'écaïlle, des yeux vifs et remuants séduisaient l'interlocuteur ou le mettait à l'aise. La parole, moins facile que la pensée sortait avec un certain effort de gosier, légèrement obstrué par la graisse et par une affection cardiaque. Cet homme bienveillant et doux s'animait quand on le contredisait, et alors les phrases grimpaient les unes sur les autres sans atteindre leur achèvement, les lunettes subissaient une légère trépidation, sa parole sifflait et la figure paraissait éfariée : on riait volontiers de ces fâcherries inoffensives. Sa corpulence le rendait sédentaire : il se promenait peu. De bonnes mœurs, sobre, rangé dans ses idées, son travail et ses papiers, il était toujours occupé. Il avait peu de littérature, de philosophie et de théologie, pas d'esthétique; la poésie lui était inconnue sinon antipathique; il passait cependant une partie de ses nuits sans sommeil à lire, dans son lit, des romans anglais dans l'édition Tauchnitz. Admirablement laborieux et charitable, il ne disait jamais du mal de personne. Chose étonnante chez un pareil homme, vertueux en somme, il avait une forte teinte de vanité, presque de l'orgueil, pas dangereux cependant. »

Après avoir rappelé les diverses activités de Ducpétiaux, M. de Hauleville dépeint ainsi sa dernière initiative à laquelle il fut intimement associé.

« Depuis 1857, Ducpétiaux ruminait dans sa grosse tête des plans de rassemblement pour les citoyens catholiques. Ceux-ci ignoraient la puissance de l'action publique au forum. Ils avaient beaucoup d'associations religieuses et charitables, mais ils avaient négligé les associations politiques. Que dis-je, on ne parvenait à les réunir qu'en faisant appel à leurs sentiments religieux.

Ducpétiaux communique ses idées à quelques amis beaucoup plus jeunes que lui. On forma un petit groupe qui entraîna les anciens. Il fut bientôt décidé que l'on convoquerait à Malines une immense assemblée « laïque » de tous les catholiques belges désireux de travailler à une réorganisation générale de leurs forces civiles.

Il fallut naturellement placer l'œuvre sous le patronage des autorités religieuses.

Pendant près de deux ans, le Comité central, dont je viens de dire l'origine, travailla activement à la préparation de la réunion de 1863. La maison de Ducpétiaux fut transformée en bureau central. Il s'improvisa lui-même secrétaire général. Du matin au soir, il ne s'occupait que de cette besogne aride, distribuant les occupations accessoires à de jeunes collaborateurs, mais ne faisant jamais rien de définitif sans les consulter. C'était de sa part une véritable « roublardise » comme on dit aujourd'hui, car il était toujours sûr de l'approbation, tellement sûr que, derrière notre dos, il agissait même avant notre approbation formelle.

Son despotisme congressiste était tempéré par tant de bonté, de désintéressement, de savoir faire, et d'esprit de transaction, qu'on le laissait aller à sa guise. Barthélemy Dumortier seul maugréait parfois. A nous, il ne laissait aucun repos. Pour mieux nous tenir, il nous invitait à déjeuner ou à dîner, et le soir Ducpétiaux invitait nos familles.

De cette façon, le maître de la maison donnait satisfaction à une autre de ses passions légitimes : le whist. C'est là que Ch. Woeste obtint ses premiers succès et qu'il étala sa première prétention : fort au whist. »

* * *

Il y eut un troisième promoteur des Congrès catholiques : le représentant catholique Barthélemy Dumortier. Ducpétiaux le rappela à une des séances, en qualifiant M. Dumortier « l'un des plus courageux défenseurs du catholicisme et de la liberté, celui qui l'un des premiers a conçu la pensée de cette mémorable réunion » (2).

* * *

Mais reportons-nous en arrière jusqu'en 1862. Nous retrouverons les trois hommes qui étaient trois amis; à Aix-la-Chapelle où s'ouvrit le 8 septembre la XIV^e assemblée générale de toutes les Associations catholiques d'Allemagne.

Cette institution des Grands Congrès catholiques d'Allemagne datait de 1848; elle avait pour but de délibérer sur les grands intérêts de la religion, d'examiner les besoins des populations catholiques et de prendre les mesures nécessaires.

La Belgique était représentée au Congrès par : M. Barthélemy Dumortier, représentant de Roulers, l'éloquent défenseur de nos libertés religieuses et constitutionnelles; M. Ducpétiaux, le philanthrope chrétien; le savant professeur de Louvain M. J. Moeller, et M. le docteur Paul Alberdingh-Thym, de Louvain.

Ainsi s'exprime un autre Belge, le P. F. Servais-Dirks, de l'ordre des Frères-Mineurs-Récollets, qui écrivit pour la *Revue belge et étrangère*, un compte rendu enthousiaste de cette assemblée (1).

Nous empruntons à ce compte rendu d'un témoin les détails qui suivent :

Aux sections, M. Alberdingh-Thym prononça un discours sur la situation des catholiques en Belgique et en Hollande, M. Moeller parla de la nécessité de fonder une Université catholique en Allemagne. A la dernière assemblée générale, M. Dumortier y alla d'une magnifique improvisation qui excita un vif enthousiasme.

En terminant, il exprima un vœu :

« Je désire que ma chère patrie jouisse aussi de ces belles institutions, dont je viens d'admirer aujourd'hui les merveilles. Je désire que s'établisse en Allemagne un comité permanent qui puisse mettre les catholiques allemands en rapport avec leurs frères belges, afin que la Belgique ait aussi son congrès catholique. » (*Un tonnerre d'applaudissements salua ce discours.*)

Le grand résultat de ce congrès fut le projet de fondation d'une université catholique.

Le P. F. Servais-Dirks termine son compte rendu en formulant à son tour le même vœu que M. Dumortier.

« Et maintenant, le vœu que vient d'émettre M. Dumortier au sein du congrès d'Aix-la-Chapelle, trouvera-t-il de l'écho dans les cœurs des catholiques belges? Nous avons nos congrès artistiques et littéraires; n'aurons-nous jamais notre congrès catholique? N'aurons-nous point cette tribune populaire, d'où la politique est bannie, mais qui est consacrée à la discussion des grands intérêts de la religion et de la famille? »

« Nous avons entendu en Allemagne traiter des sujets qui touchent à tout ce que la religion a de grand, et qui pourtant ne conviennent pas à la chaire sacrée. Les beaux-arts, la littérature sont des besoins, ce sont de véritables puissances; la religion doit les sanctifier; mais alors il faut faire passer par la parole de saines théories dans les masses.

« ... Le défaut d'union est une calamité pour les catholiques; nous devons donc user de tous les moyens légitimes pour unir nos cœurs et nos bras.

« L'Allemagne catholique a une foule de pieuses associations; nous avons aussi les nôtres. Que dans une de nos grandes villes se réunissent annuellement les délégués des nombreuses conférences de Saint-Vincent de Paul, ainsi que ceux des commissions pour le Denier de Saint-Pierre, des sociétés de Saint-François Xavier, de Saint-Jean-Baptiste, etc. Le clergé viendra, l'épiscopat ne refusera pas son concours et nous n'aurons rien à envier à l'Allemagne; la Belgique aura aussi son congrès catholique. »

* * *

Voilà donc établi à qui revient le mérite de l'initiative des Congrès catholiques de Malines.

Dès la dernière séance du Congrès d'Aix-la-Chapelle, Moeller, Ducpétiaux et Dumortier sont associés par l'idée d'organiser une assemblée pareille en Belgique.

« A eux trois, dit M. Defourny, ils décident avec une énergie suffisante pour ne reculer devant aucun obstacle, l'institution des assemblées générales des catholiques de Belgique. Ils scellent leur alliance dans cette idée par une sorte d'échange de serments dont Ducpétiaux nous a livré la relation. »

« Au contact de ces trois esprits, poursuit M. Defourny, l'idée de Moeller s'agrandit et devient celle d'un Congrès international où la Belgique, choisie comme lieu de réunion, tiendra une place pré-

(1) Baron DE HAULEVILLE : *Portraits et silhouettes*, t. II, Brux. 1892.

(2) Compte rendu de la première assemblée, t. I, p. 385.

(1) *Revue belge et étrangère*, t. XIV, p. 442-461, 1862.

pondérante. Cette transformation est d'ailleurs heureuse, car on n'est nullement certain de rallier les catholiques les plus éminents de notre pays dont beaucoup sont encore hostiles au projet d'assemblée (1). Pour donner à celle-ci l'éclat dont elle doit vivre, il faut faire appel au concours de l'étranger. »

Malheureusement Jean Moeller fut emporté par une pleurésie le 11 décembre 1862.

La perte de cet allié et de cet ami affecta péniblement Dupcétiaux. Mais l'idée du congrès n'en souffrit point dans son esprit. Au contraire, elle se trouva renforcée. Il la considéra, dit un de ses biographes, M. A. Neut (dans la *Revue Générale*) comme le legs sacré d'un ami et se mit en devoir de la réaliser.

Chez cet homme tenace, les circonstances qui auraient découragé un caractère moins trempé, avaient pour résultat de fortifier davantage ses desseins. La volonté des buts croissait en lui avec la difficulté des moyens et l'accumulation des obstacles. Le Congrès devait avoir lieu. Dupcétiaux n'y oublia pas son ami et rendit hommage au promoteur de la réunion : « Je viens vous parler d'un absent et non d'un mort, car il vit dans nos cœurs. Je veux vous rappeler la mémoire vénérée du professeur Moeller, qui l'un des premiers s'est associé à l'idée de cette importante réunion. Quelques jours avant sa mort, Moeller, s'entretenant avec deux de ses amis, décida avec eux que, quoiqu'il arrivât, ne fussions-nous que trois, cinq ou dix, nous aurions une assemblée catholique en Belgique. Ces trois hommes étaient Moeller, mon digne ami M. Dumortier et moi, votre très humble serviteur. »

* * *

Le mérite de l'organisation et du succès du Congrès revient tout entier à Edouard Dupcétiaux, qui avait organisé jadis le Congrès international de Bienfaisance à Bruxelles, et avait fréquenté beaucoup d'autres assemblées internationales de bienfaisance ou de science pénitentiaire.

Citons ici le témoignage de M. Woeste d'après les extraits de ses *Mémoires* :

« Ce n'était pas une entreprise de mince importance, que l'organisation d'un Congrès embrassant les intérêts les plus variés : œuvres religieuses, œuvres sociales, enseignement, art, publicité, et devant, pour réussir, obtenir l'adhésion, non seulement des catholiques les plus illustres de l'étranger, sans le concours desquels il était à craindre qu'il ne fût un peu dépourvu d'éclat. Une commission centrale fut constituée, et dans cette commission, un comité d'exécution, M. Dupcétiaux en était l'âme, et il mit, au service du dessein dont il poursuivait l'exécution, ses connaissances étendues et sa rare activité, en même temps qu'il utilisa, pour la conduire à bonne fin, les relations qu'il avait dans presque tous les pays. Bientôt, il devint certain que l'œuvre réussirait; les adhésions devenaient de plus en plus nombreuses, et l'assiduité avec laquelle les hommes les plus distingués assistèrent aux séances de la Commission étaient le présage de son succès. »

Ce succès fut immense. Il fut le signal du réveil de l'action publique des catholiques belges.

Edmond RUBBENS.

Membre de la Chambre des représentants.

La margarine

Il ne faut pourtant pas que je meure sans avoir dit mon sentiment sur la margarine.

Ce n'est pas que je périrai, empoisonné par ce produit alimentaire. Le Ciel m'est témoin que j'en ai usé aussi peu que possible, malgré un solennel vœu de pauvreté qui ne m'a point toujours laissé libre de choisir mes menus.

* * *

(1) M. WOESTE dit dans ses *Mémoires* : « Le Congrès réussit au delà de toute attente; on n'y vit pas M. Malou; mais toutes les autres notabilités parlementaires y assistèrent... »

Pour commencer, je dirai que le mot lui-même a tout à fait bon air. C'est un de ces mots de consonnance heureuse, qui vous font croire qu'une chose est agréable alors qu'elle ne l'est pas du tout.

On aurait quasi pu l'employer comme nom de baptême, tels Sibil ou Gladys, qui sont des noms qui sonnent bien et dont on use sans se soucier de leur signification. Mais nous sommes d'une génération qui se souvient d'avoir connu jadis des écoliers qui mangaient des tartines beurrées; et les mamans ont l'âme trop sensible pour appeler « Margarine » leurs petites filles. C'est déjà bien assez que ces pauvres enfants soient forcées d'en mettre sur leur pain! (Me voilà devenu presque poète! Mon cœur s'épanche en périodes lyriques, comme la margarine fond en ses huiles essentielles sous l'action de la chaleur!)

Voici à tout hasard, la formule chimique de la margarine :

$CO_6 (Xy^2) Z. BO_{10}SH_3. (ABC, etc.)^3 OMS^1$.

Et ce n'est pas tout. La formule est bien plus longue que cela. Mais, on ne peut tout dire; et le reste est sans importance.

Il faut reconnaître que des réactionnaires, comme les théologiens et leurs dupes, ne sont guère capables de juger sainement en cette matière. Ils en sont toujours à croire en l'existence d'une Cause Première et Intelligente qui gouverne le monde. Mais, pour bien comprendre ce que la découverte, la fabrication, le lancement et la vente de la margarine ont exigé d'intelligence, il faut être moderne; et, seuls, les gens, qui ne croient plus à Dieu ni à la Providence, sont vraiment aptes à saisir cette vérité.

Ne me dites pas, au surplus, que c'est moins l'intelligence que le besoin, qui pousse nos contemporains à manger de la margarine; et laissez-moi chanter, en vers, la conviction dont mon âme est pleine :

*Qu'il est heureux le besoin
Qui pousse tous les humains
A faire de ce machin
Un usage quotidien!*

Ne nous arrêtons pas là et avouons encore que la margarine est, si j'ose dire, une des plus belles fleurs poussées sur l'arbre de la science universitaire moderne. Aussi, soyons reconnaissants à la science contemporaine de nous avoir, pour tout de bon, fait rompre avec les siècles de ténèbres où sont nés le *Magdalene* d'Oxford et le *King's* de Cambridge, et de nous avoir donné ces glorieux laboratoires que les étudiants appellent à la légère des « Enfers puants ». Lorsque cette jeunesse écervelée sera plus mûre, elle comprendra que « ce qui a demandé le plus d'étude et ce qui a été inventé en dernier lieu, est toujours ce qu'il y a de meilleur ». En d'autres mots, le neuf est vrai, et le vieux est faux et mauvais.

Par conséquent, le beurre, qui est aussi vieux qu'Adam, est mauvais; et la margarine, qui est aussi récente que la chimie synthétique, est excellente.

Ne m'opposez pas que « la preuve que le pudding est bon, c'est qu'on le mange ». C'est là un principe qui avait de la vogue au siècle arriéré de saint Thomas d'Aquin et de Roger Bacon; c'est un vieux principe, donc un principe faux.

Au reste, la margarine n'a pas été inventée pour être mangée, mais pour être vendue. Si ceux qui l'achètent la mangent, ce n'est pas *per se*, c'est *per accidens* ou accidentellement, comme aurait dit saint Thomas. Ceux qui la fabriquent et la vendent sont assez riches pour n'en point goûter. Elle est la nourriture du pauvre et non pas celle du riche. Mais, au fait, n'est-ce pas une merveille de la science contemporaine que ce pouvoir de fabriquer, sur une base lucrative, des produits alimentaires qui nourrissent uniquement les pauvres et qui enrichissent uniquement les riches?

Jusqu'ici, j'ai parlé de la margarine *secundum litteram*, au sens littéral. Mais, venons-en à son sens mystique ou symbolique. Ceux qui refusent d'admettre que la margarine puisse servir de nom de baptême et d'aliment à un chrétien, doivent pourtant bien convenir qu'elle est un symbole hautement significatif et même une sorte de sacrement non-chrétien.

Qu'est-ce qu'un sacrement? D'après les théologiens, un sacrement est un signe sensible d'une grâce invisible.

La margarine s'adapte parfaitement aux termes de cette définition.

Elle est extérieure et visible, cela va sans dire. Très souvent, elle est odoriférante; et pendant la canicule, elle fait même du bruit, paraît-il: on l'entend qui fond et s'écroule sur elle-même.

Elle est un signe. Que dis-je? Elle est beaucoup plus un signe qu'une réalité. En d'autres mots, si la margarine est une réalité par le spectacle, l'odeur et le bruit qui affectent nos sens, elle est encore plus un signe et un symbole par les choses qu'elle évoque à notre esprit.

N'est-elle pas, d'abord, pour l'homme sensé, le signe du beurre? Contemplée en paquets et délicatement emballée, ne signifie-t-elle pas ce qu'indique son nom de: *Délicieuse Margarine*? Ne trompe-t-elle pas une foule de consommateurs privilégiés en leur faisant accroire qu'ils mangent réellement du beurre?

Et puis, elle est surtout le symbole du Progrès, mot inconnu à nos ancêtres et découvert au milieu du siècle dernier. Concevez-vous signe plus approprié au Progrès (avec un P majuscule) que la Margarine (avec un M. majuscule)? Non, n'est-ce pas?

Dernièrement, je causais avec un artiste de grande réputation. De la campagne où il avait étudié dans une école située au milieu des champs de blé, venu pour continuer sa formation dans un institut professionnel des beaux-arts au milieu des hauts fourneaux, ses yeux s'étaient enfin ouverts à la supériorité de l'art moderne. Et la vie lui était apparue sous les plus riantes couleurs, le jour où, sur les murs de l'Académie royale, on avait collé une affiche-reclame pour « une farine qui lève sans levain ». Elle représentait un moulin à vent et une église de village.

Sur ces entrefaites, la margarine lui fit la cour et conquit son cœur. On lui offrait, en effet, de devenir le dessinateur en chef des affiches, emballages et en-tête de factures dans un commerce de margarine. Comme il avait vécu parmi des champs de blé et qu'il connaissait l'Angleterre rurale, on jugea que son talent était d'un grand rapport et on l'engagea.

Résumons-nous, enfin, et concluons en disant qu'aux siècles de ténèbres où l'intelligence était éteinte par les croyances et où la liberté était vinculée par le décalogue, on fit bien de prendre la Croix pour symbole. Mais, il nous faut aussi, à nous, les modernes, un signe et un symbole. Et je propose que nous prenions la Margarine. Ne représente-t-elle pas ce que la science, la finance et l'économie publique d'aujourd'hui renferment de plus élevé?

* * *

... Comme j'écrivais ceci, quelqu'un m'apporta des tranches de pain grillé. J'en voulus goûter, croyant qu'elles étaient beurrées. Mais, c'était de la margarine qu'on y avait étendue. Au diable, ce poison! Anathème et malédiction sur la margarine!

(Traduit de l'anglais.)

Vincent MAC NABB, O. P.

CHRONIQUE POLITIQUE (1)

Le Traité Hollando-Belge

Tous ceux qui croient que le meilleur moyen de servir la paix, c'est de travailler à la solution des questions litigieuses qui divisent telles ou telles nations doivent souhaiter que le retard mis à la ratification du traité hollando-belge par le Parlement de La Haye ne soit pas le présage d'un ajournement définitif. On sait que l'habile diplomatie de M. van Karnebeek est parvenue, *grosso modo*, à réduire à une simple mise au point du régime de l'Escaut et des voies navigables la fameuse révision des traités de 1839 que les Alliés nous avaient solennellement promise après la guerre. Mais le temps ayant passé, et la Belgique étant démunie des moyens de pression que les circonstances lui avaient donnés en 1919, beaucoup de Hollandais se demandent pourquoi ils feraient aujourd'hui des concessions à un voisin qu'ils s'obstinent à juger avec une médiocre bienveillance.

On sait qu'après de longues et difficiles négociations, poursuivies dans d'étroites limites, l'on est parvenu à signer un accord qui donne à la Belgique l'avantage de ne plus voir subordonnée au bon plaisir de la Hollande l'exécution des travaux nécessaires à l'amélioration des passes de l'Escaut maritime. Or, le traité qui maintient en fait l'embouteillage militaire d'Anvers, le traité qui ne tranche même pas en notre faveur le problème des Wielingen se heurte à une opposition obstinée. Il n'a recueilli qu'une faible majorité à la Chambre basse. Son sort devant la Chambre haute est encore douteux.

Nous espérons vivement que le gouvernement hollandais parviendra à faire comprendre à son Parlement que la sagesse et la véritable habileté commandent d'accorder à la Belgique certaines satisfactions afin de rendre possible une entente fructueuse des deux nations. La politique qui consiste à utiliser la situation géographique des Pays-Bas pour nuire au port d'Anvers ne fait que prolonger le souvenir d'anciennes iniquités. Si la Hollande s'obstinait à vouloir laisser perpétuellement la Belgique dans la situation désavantageuse où l'avaient placée les défaites de 1831, il ne lui resterait qu'à porter de nouveau le problème devant les puissances et à réclamer, d'une façon formelle, l'internationalisation de l'Escaut maritime.

C'est là, en effet, une solution que le rejet du traité rendrait nécessaire. Il serait inutile, après tout ce qui s'est passé, de reprendre des pourparlers directs avec la Hollande. Mais le rôle de l'Escaut dans le commerce mondial et l'importance de notre grand port pour tous les pays de l'Europe centrale nous donneraient le moyen de trouver des appuis pour entourer la liberté de navigation sur notre fleuve de garanties nouvelles. Le régime du Danube et du Rhin, celui des grands fleuves allemands a maintenant fait ses preuves, et s'il était prouvé que la Belgique et la Hollande sont incapables de s'entendre pour l'exercice en commun de leurs droits souverains, il serait logique de chercher dans ces précédents des exemples à suivre.

Mais quel dommage ce serait que de mêler des tiers à une question où il suffirait d'un peu de bonne volonté pour s'entendre!

Après la guerre, la Belgique, qui avait conscience d'avoir sauvé la Hollande elle-même de la conquête dont une victoire allemande aurait été l'inévitable conséquence, souhaitait obtenir soit certains

(1) Chronique de quinzaine.

changes de territoire soit la création de servitudes militaires pour renforcer la défense de la Meuse. Ces solutions ont été écartées, les Alliés n'ayant point consenti à leur donner leur appui. Les desiderata de la Belgique ne provenaient point d'un ridicule appétit d'agrandissement; elles étaient la conséquence de la douloureuse expérience de la guerre qui nous avait fait toucher du doigt les graves inconvénients résultant du mauvais tracé de nos frontières. Les puissances nous ayant refusé les garanties de sécurité que nous demandions pour l'avenir, notre solidarité avec la Hollande est devenue plus intime que jamais. La possibilité de défendre la Meuse entre Liège et la frontière, notamment, dépend entièrement de la question de savoir si le Limbourg hollandais sera défendu ou non.

La Belgique et la Hollande sont donc condamnées à être alliées. On ne peut plus concevoir que l'une soit attaquée et que l'autre échappe encore à l'envahissement. Cette situation doit nous pousser à supporter sans trop de mauvaise humeur le débordement d'attaques dont notre pays est en ce moment l'objet. Entre nous, il n'y aura jamais de ménage d'amour, le passé en est garant. Mais la raison nous imposera tôt ou tard la conclusion d'accords politiques qui remédieront, dans une certaine mesure, à la dispa-

rition de l'ancien royaume des Pays-Bas dont le rôle dans la politique générale n'était pas à dédaigner.

Attendons donc les événements. Et si, comme on le prévoit en Hollande, le traité est rejeté, ne croyons pas que tout est perdu. Une vigoureuse manœuvre à Genève pourrait, avec l'appui des des Etats intéressés dans le trafic anversois, nous valoir pour l'Escaut un régime plus satisfaisant encore que celui qui est prévu.

En ramenant les négociations à leur point de départ, à une heure où les Puissances sont plus attentives que précédemment aux problèmes concrets qui touchent les marches de la Germanie, la Hollande nous donnerait une chance d'utiliser à notre profit l'évolution du droit international. Le Reich lui-même n'est-il pas intéressé dans le régime des voies navigables qui relient Anvers au bassin du Rhin? L'on s'est abstenu en Belgique, par un souci de louable discrétion, d'insister sur ces perspectives afin de ne pas être accusé de vouloir brusquer nos voisins mais le ministre des Affaires étrangères de La Haye, en y faisant allusion au cours des premiers débats parlementaires a montré que ce que nous taisions n'avait pas échappé à sa perspicacité.

COMTE LOUIS DE LICHTERVELDE.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La Question scolaire

Il y a plus de quatre-vingts ans qu'elle est agitée en Belgique et figure au premier plan de nos préoccupations. Pourquoi? Parce que l'enseignement reflète les divisions de la société, parce que le domaine scolaire est envahi par la politique. En face de l'Eglise, tutrice des âmes, qui ne peut abdiquer sa divine mission d'éducatrice de l'enfance, les partis adverses se sont dressés, ils ont fait irruption dans l'école, ils ont prétendu, sous le couvert d'une fallacieuse neutralité, imposer leur programme d'incroyance à un peuple chrétien.

A première vue, sur le plan théorique, le problème paraît susceptible de solutions simplistes. Il y a la formule qui eut jadis quelque vogue : *l'Etat hors de l'école!* Une autre fut acclamée au dernier Congrès de Malines avec enthousiasme, après un vibrant discours du grand Kurth : *« la liberté comme en Hollande. »*

Est-ce que ces formules oratoires résistent à l'examen? Est-il vraiment possible de supprimer en Belgique d'un trait de plume l'enseignement public? Est-ce que la recette d'importation néerlandaise serait adaptable à notre situation? Je crois que « la liberté subsidiée » était l'idéal du Congrès de 1830, mais, aujourd'hui, l'Etat consentirait-il à nous gorger de subventions, comme en Hollande, sans nous les faire payer cher, et ce serait, peut-être, le régime de « la liberté vendue ».

La question scolaire s'est si étroitement enlacée à notre histoire, identifiée à nos traditions politiques, imprégnée de notre mentalité qu'elle appelle une solution essentiellement belge.

Il est intéressant de suivre à cet égard l'évolution historique de notre législation scolaire, d'en marquer au moins les étapes principales, pour se rendre compte des difficultés du problème à résoudre mais aussi des voies qui peuvent mener à l'aplanissement.

* * *

C'est le monopole batave de l'enseignement imposé à la Belgique par Guillaume qui a soulevé nos pères contre l'oppression. Sans doute, il y eut pas mal de libéraux pour applaudir à la création du Collège philosophique de Louvain absorbant tous les séminaires, mais la masse du pays se révolta devant la plus odieuse des tyrannies, celle qui vincule la pensée. Est-il étonnant qu'une fois « l'orange » abattue sur l'arbre de la liberté, on proclama, avec enthousiasme, l'affranchissement du despotisme de l'Etat, unique maître des intelligences.

L'article 17 de notre Constitution qui établit le statut de l'enseignement est le symbole éclatant de la réaction la plus radicale contre l'arbitraire de nos oppresseurs. Il comprend deux alinéas : le premier consacre la liberté :

L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi.

L'enseignement officiel est reculé au second plan :

Alinéa 2 : L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi.

De ce texte étonnant qui assigne la prééminence à l'école de la liberté et n'adjuge que la seconde place à l'école publique dont l'Etat fait les frais, voici le commentaire bref et substantiel que donnait à la Chambre, en 1862, le vénérable chanoine de Haerne, qui avait siégé au Congrès :

« L'esprit de la Constitution et la lettre consistent à donner d'abord à la liberté tout le développement possible et ensuite à faire appel à la loi, pour qu'elle vienne combler les lacunes qu'a laissées la liberté, mais non pas pour qu'elle vienne l'étouffer directement ou indirectement. »

Et, de fait, au lendemain de notre indépendance, sous le souffle fécond de la liberté, que d'écoles virent le jour! Il y en eut qui, déjà existantes sous la domination hollandaise, mais à l'état précaire et toujours menacées, purent enfin s'épanouir librement. Naturellement les communes aussi se mirent à l'œuvre. Mais il ne tarda pas de devenir évident, au jugement des meilleurs esprits, que les libres initiatives ne suffisaient pas à la tâche et que le grand œuvre de

l'instruction nationale requérait une impulsion plus puissante, une plus forte organisation.

L'un des hommes marquants de l'époque, Mgr Van Bommel, évêque de Liège, fut assurément par ses écrits, sa propagande, un de ceux qui frayèrent la voie à l'instauration du premier régime scolaire, celui de 1842.

Loi d'une haute sagesse, l'honneur de la première génération de nos hommes politiques, concordat entre l'Eglise et l'Etat, loi d'unionisme. Loyalement exécutée, elle eût suffi à la solution définitive du problème. Elle reposait tout entière sur l'union étroite, l'indissoluble alliance de l'instruction, de l'éducation et de la religion. Chambre et Sénat, à l'unanimité, proclamèrent ce principe et trois opposants de la Chambre ne se séparèrent de leurs collègues que sur son application. O temps heureux ! Il y avait certes parmi ces libéraux des irréguliers, mais pour l'enfant, pour le peuple, comme sauvegarde sociale, ils exigeaient la religion à l'école.

Sous l'égide de cette loi se rangèrent trois types d'écoles : les *communales* qui furent suscitées en grand nombre, les écoles libres *adoptées* par les communes, les écoles *subsidées*.

Hélas, cette loi ne vécut que ce que vécut l'unionisme. Le Congrès libéral de 1846 fut son arrêt de mort. Les cabinets libéraux la sabotèrent à l'envi par leur jurisprudence, déclarant l'école subsidée intolérable, n'admettant l'adoptée qu'à titre exceptionnel et en poursuivant progressivement la disparition. Les cabinets catholiques eux-mêmes de 1856 et de 1870 suivirent aveuglément et lâchement la même politique.

Confiants dans la bonne tenue de l'enseignement communal, les catholiques laissèrent tomber en grand nombre leurs écoles libres.

Et cette situation empira jusqu'à la date néfaste de 1879.

* * *

La loi du 1^{er} juillet 1879, la loi de malheur, comme la baptisa Malou, c'était le rétablissement du monopole, l'asservissement des communes à l'Etat, la proscription de la religion du programme obligatoire, l'abolition de l'inspection ecclésiastique, l'incapacité d'enseigner décrétée contre les instituteurs sortis des écoles normales privées, c'était l'école sans Dieu.

Et ce fut aussi une splendide épopée ! A l'appel des évêques, le peuple chrétien s'insurgea. « Vous n'aurez pas l'âme de nos enfants ! » L'élan fut irrésistible. Les écoles libres sortirent de terre comme une magnifique floraison ; sur 2,515 communes, en moins d'un an, il y en eut 1,936 qui furent dotées d'une ou plusieurs écoles catholiques.

Un publiciste libéral, de Laveleye, était contraint de reconnaître dans la *Revue de Belgique*, en septembre 1881 : « Je ne connais pas de preuve plus remarquable de la force de l'Eglise que ce qu'elle a fait depuis la réforme scolaire de 1879 ».

Jamais ceux qui ont vécu ces heures de combat ne les oublieront, ils se rappelleront toujours avec fierté ce sublime soulèvement qui décima la population des écoles interdites, fit entrer plus de 60 % du nombre total des élèves dans les écoles libres et enleva 1,367 instituteurs et institutrices à l'enseignement officiel pour les faire passer, par un héroïque sacrifice, à l'enseignement catholique.

Et ceux-là qui s'étaient targués de balayer le cadavre du catholicisme de la route du progrès furent balayés eux-mêmes par les élections du mépris.

Ce fut la revanche, mais pas aussi triomphante, sur le terrain législatif, qu'on l'avait escomptée.

La loi réparatrice de 1884 déchaîna contre elle la conspiration des Loges, la haine délirante de la secte libérale, les agitations de la rue. Les chefs du mouvement terrorisèrent le Roi, en agitant le spectre

de la révolution. Deux ministres furent livrés à la meute hurlante, Woeste et Jacobs, et il s'en fallut de peu que la loi ne fût étouffée dans son berceau.

Elle était un retour timide vers la législation de 1842 : elle restituait aux communes leur autonomie scolaire, elle favorisait largement les adoptions d'écoles libres, elle n'osa pas rétablir l'enseignement obligatoire de la religion, elle permit seulement aux communes de l'inscrire comme telle au programme. Elle rendait aux écoles normales privées leur juste prérogative.

Il fallut attendre jusqu'en 1895 pour obtenir un redressement plus complet de nos griefs. Alors, enfin, l'enseignement de la religion et de la morale fut introduit dans le programme de toutes les écoles officielles comme branche obligatoire et, par voie de conséquence, l'inspection ecclésiastique fut rétabli. Il est résulté de là ce que j'appellerai le statut religieux de l'enseignement public, hélas, délibérément méconnu par les administrations des grandes villes et des centres industriels.

Par application de la loi de 1895, là où il n'y a pas un seul élève dissident, l'école communale ou adoptée peut être confessionnelle, le dogme catholique y fait loi. Là où la présence d'un seul dissident enlève à l'école ce caractère — où le respect d'une conscience individuelle permet la violation des droits de la conscience de tous les autres — l'école communale ou adoptée, pour n'être plus confessionnelle, n'en devient pas pour cela neutre ou athée, l'enseignement tout entier doit y être imprégné des vérités fondamentales qui sont le patrimoine de tous les peuples civilisés : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la morale du décalogue avec les rétributions éternelles.

La loi, hélas, a été odieusement faussée par les communes libérales et socialistes, qui refusent d'adopter les écoles libres, confient la charge de l'éducation populaire à des maîtres sans religion, organisent la chasse aux élèves dispensés, s'efforcent par tous les moyens d'étouffer les écoles catholiques sous une concurrence déloyale.

La loi de 1895 a placé les écoles libres, se soumettant à l'inspection et au programme officiel, sur le même pied que les écoles communales et les adoptées en ce qui concerne l'allocation des subsides octroyés par l'autorité centrale. Ces écoles ont été qualifiées d'adoptables et la législation leur alloue des crédits importants.

Un pas décisif a été réalisé vers l'égalité scolaire à laquelle tendent les catholiques et qu'ils revendiquent au nom de la plus élémentaire justice, par la loi de 1920 qui a mis les traitements de tous les instituteurs libres à la charge de l'Etat.

On le voit, jadis traités en parias par leurs adversaires, les catholiques se sont imposés par la valeur de leur enseignement, ils ont obligé les pouvoirs publics à les reconnaître comme investis de la confiance d'une partie immense de la nation et comme exonérant le trésor public par la construction et l'entretien de leurs écoles de charges considérables.

Il est cependant un fait avéré, c'est qu'à l'heure présente l'enseignement libre traverse une crise redoutable. Il ploie sous l'aggravation des conditions économiques, il ne peut allouer des suppléments nécessaires aux traitements de ses maîtres, il est réduit dans de nombreuses villes à une situation alarmante. L'école catholique est en péril. Au lieu de la soutenir et de la protéger, les communes libérales et socialistes l'exploitent odieusement en lui faisant payer cher l'eau et le gaz.

On cherche le moyen de remédier à cette détresse. Il y a longtemps déjà que les catholiques exigent leur part des largesses des caisses communales aussi bien alimentées par leurs contributions que par celles des autres.

Ne pourrait-on contraindre les communes à intervenir en vertu d'une disposition légale ?

Le tant regretté M. Schollaert avait proposé un système qui fut

violemment repoussé par M. Woeste, et qui entraîna sa chute ministérielle. Ne pourrait-on y revenir ou tout au moins s'en inspirer?

Pour forcer indirectement les communes à subsidier les écoles libres, M. Schollaert suggérait l'institution de bons scolaires remis à tous les pères de famille et payables à charge d'un fond partiellement alimenté par les budgets communaux. Peut-on dénier à l'Etat le droit de décréter, comme il le veut, les dépenses d'ordre général et de s'en couvrir par les moyens qu'il juge les meilleurs? L'Etat organisant lui-même l'enseignement public, communal, adopté ou subsidié, peut réclamer les millions qu'il lui faut par l'intermédiaire des communes et les distribuer en proportion du nombre des élèves. La Constitution ne dit-elle pas expressément que l'enseignement public est réglé par la loi, et donc qu'en cette matière c'est l'Etat législateur qui est le maître.

En 1895, M. Helleputte avait défendu un autre système; il voulait remettre l'enseignement public aux mains d'une institution nouvelle, les *Bureaux scolaires*, donner aux écoles privées la personification civile (point réalisé) et la qualification d'écoles publiques, et en mettre tous les frais, sauf ceux résultant de l'acquisition des locaux et de leur entretien, à la charge de l'Etat, des provinces et des communes.

Ce projet affranchissait les catholiques de la presque totalité des longs sacrifices qu'ils continuent à s'imposer et plaçait les écoles libres sur le même pied que les écoles publiques.

Quoi qu'il en soit de ces initiatives ou de l'adaptation à notre pays du régime hollandais, la question est posée devant le pays dans toute son acuité. Il a paru même que certains esprits de gauche mais de quelque indépendance, cherchaient une solution sur un plan supérieur.

Divisés en Guelfes et Gibelins, selon le mot prophétique du prince de Ligne, depuis 1879, les Belges, de tout parti, se réconcilient-ils en sacrifiant leurs ressentiments sur l'autel de la Patrie? Chercheront-ils à résoudre le grand problème de l'éducation nationale par l'alliance de l'Eglise et de l'Etat, par la noble et loyale concurrence de la liberté et de l'enseignement officiel? Allons-nous vers l'égalité et la pleine justice? Beaucoup le souhaitent et l'espèrent. Tendons nos voiles à l'espérance, mais soyons fermes dans la revendication de nos droits.

J. SCHYRGENS.

BELGIQUE

Lettre collective de l'épiscopat belge au sujet de l'« Action Française »

Malines, le 20 janvier 1927.

NOS BIEN CHERS FRÈRES,

Nous tenons à vous faire part officiellement des actes du Saint-Siège qui mettent définitivement fin aux discussions sur les doctrines et le journal de l'*Action française*. Ces actes sont : 1° l'Allocution consistoriale du 26 décembre 1926; 2° le décret de l'Index et du Saint-Office, en date du 29 janvier 1914 et du 29 décembre 1926, avec la lettre explicative de Notre Saint-Père le Pape à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, datée du 5 janvier 1927.

Ces graves documents sont déjà parvenus à votre connaissance par la voie de la presse, et nous nous réjouissons de constater que nos grands journaux catholiques, unanimement, se sont inclinés avec respect et docilité devant la parole pontificale. Néanmoins, nous regardons comme un devoir de notre charge d'appeler l'attention des prêtres et des fidèles, particulièrement

de notre chère jeunesse, sur l'obligation que la décision du Souverain Pontife impose à toute conscience catholique.

Plusieurs ouvrages de Charles Maurras sont mis à l'Index; il est donc strictement défendu, sans permission spéciale du Saint-Siège ou de l'Ordinaire, de les lire, de les conserver, de les vendre ou de les communiquer (Cand. 1398).

Il en est de même du journal *l'Action Française*, tel qu'il est dirigé et rédigé à présent : les catholiques, dit le Saint-Père dans son Allocution consistoriale, ne peuvent ni le soutenir, ni le propager, ni le lire.

Vous n'ignorez pas que le Pape a le droit de prononcer un jugement, et de tracer une ligne de conduite, de prendre des mesures disciplinaires au sujet de toute question, sous quelque aspect qu'elle se présente, qui engage d'une façon quelconque la foi et les mœurs, ou qu'il estime nuisible au salut des âmes ou au bien de l'Eglise. C'est de ce droit incontestable qu'il vient de faire usage, d'abord en mettant en garde par de graves avertissements, ensuite, comme il n'était pas écouté, en portant l'interdiction contre les doctrines, l'école et le journal de l'*Action Française*. Il l'a fait en vertu de ses pouvoirs de Chef de l'Eglise et dans la conscience de ses responsabilités comme Pasteur universel des âmes. « Ce qui Nous a décidé à parler, dit-Il, ce ne sont pas les préjugés ni les intérêts d'un parti, ni des raisons humaines, ni l'ignorance ou l'insuffisante estime des bienfaits dont l'Eglise ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes ou à un parti ou à une école; c'est uniquement le respect et la conscience d'un devoir qui Nous oblige. Nous voulons dire le devoir de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion, et même la prospérité future de la France catholique. » (*Allocution consistoriale.*)

Vouloir faire passer l'intervention pontificale comme inspirée par des vues politiques, ce n'est pas seulement contraire à l'évidence des faits, c'est encore une odieuse calomnie contre le Saint-Siège et contre l'Auguste Personne de Sa Sainteté. Ceux qui prétendraient se prévaloir de ce prétexte pour passer outre à l'interdiction, ne feraient qu'aggraver leur révolte.

Un autre prétexte, la soi-disant opposition entre le pape Pie XI et ses prédécesseurs Benoît XV et surtout Pie X, ne tient pas non plus debout. D'abord, il est à remarquer que seule l'Autorité vivante gouverne l'Eglise actuelle et juge des situations présentes; ensuite, la simple lecture du décret du Saint-Office dissipe, pour tout homme de bonne foi, la légende que d'aucuns ont voulu créer.

En conséquence, si quelques jeunes gens ont peut-être cédé à un mouvement irréflecti d'insubordination, nous avons la confiance que ce rappel au respect de leur conscience catholique suffira pour qu'ils regrettent leur faute et modifient leur attitude.

Ce n'est pas s'amoindrir, — que la jeunesse en particulier le sache bien, — que d'incliner respectueusement son jugement et sa volonté devant l'autorité qui a le droit de les guider; bien au contraire, l'obéissance est la marque des âmes fortes. L'Eglise catholique est la grande école de la discipline, la seule qui reste debout dans le monde actuel livré à toutes les anarchies. Que ceux qui l'ont exaltée précisément à cause de cela, soient logiques et se soumettent à ses lois.

Est-il nécessaire d'ajouter que les catholiques belges se sont toujours distingués par leur absolue et filiale soumission à toutes les directives du Saint-Siège? Dans la question présente, étrangement du reste à leurs préoccupations politiques, il n'y a pas d'autre fidélité concevable pour eux que la fidélité au Pontife Romain, au Vicaire de Jésus-Christ.

Recevez, Nos bien Chers Frères, avec notre bénédiction pastorale, l'assurance de nos sentiments affectueusement dévoués.

† JOSEPH-ERNEST, Archevêque de Malines;
 † GUSTAVE-JOSEPH, Evêque de Bruges;
 † THOMAS-LOUIS, Evêque de Namur;
 † MARTIN-HUBERT, Evêque de Liège;
 † EMILE-JEAN, Evêque de Gand;
 † GASTON-ANTOINE, Evêque de Tournai.

Malgré nos vives instances, de nombreuses quittances nous sont revenues impayées avec la mention : « absent ». Nous faisons représenter à nouveau par la poste, en priant derechef nos abonnés de veiller à ce que cette fois il soit réservé bon accueil à nos demandes de paiement.

ROME

Le Pape et le thomisme

Le Pape a reçu en audience une délégation d'étudiants universitaires d'Italie. Il leur a fait un vif éloge du thomisme, c'est-à-dire des doctrines de saint Thomas d'Aquin. « Vous faites très bien, leur a dit Pie XI, de vous occuper du thomisme dans ses relations avec la culture moderne. Une partie du thomisme est, pour ainsi dire, une sorte d'évangile naturel, un fondement incomparable pour toutes les questions scientifiques, car la note caractéristique du thomisme est d'être avant tout objectif, d'affirmer ce qui est, ce qui se voit, ce qui se vérifie, ce qui se déduit et de remonter à ce qui ne se voit pas. Par conséquent, la valeur doctrinale du thomisme durera autant que la valeur même des choses. Et c'est pour cette raison que l'Eglise a toujours attaché tant d'importance aux doctrines thomistes. Les jeunes universitaires doivent dans leurs rapports avec les doctrines modernes. Si l'on ne connaît pas bien les unes ou les autres, on peut être tenté de croire qu'elles se contredisent, tandis que, si on les connaît bien, on voit qu'elles s'harmonisent. Quand il s'agit de la science et de la foi, chacun a pu voir que les prétendues difficultés se réduisent à ceci : ou l'on prend pour science ce qui n'en est pas, ou l'on prend pour foi ce qui n'est pas de foi. C'est donc une question d'ignorance plus que de science. On peut affirmer en toute sûreté, que, pour des intelligences de choix, qui ont pu voir dans les deux directions, il n'y a pas de contradiction, mais, au contraire, la possibilité d'accepter les grandes lois thomistes pour les nouvelles lois scientifiques. C'est une vraie jouissance de l'esprit, et de l'esprit même le plus moderne, qu'on éprouve quand on met de front les grandes doctrines thomistes de la matière et de la forme avec les recherches actuelles sur l'intime composition des corps. »

ANGLETERRE

Les Dimensions de la Paix (1)

D'après le quatrième et dernier article de M. Wickham Steed dans l'hebdomadaire anglais *The Observer*.

IV.

Des questions aussi importantes pour l'Europe que pour le Reich sont soulevées par l'issue de la crise politique allemande. De la majorité ministérielle présente font partie, outre le parti populiste, semi-réactionnaire, et le Centre catholique, les nationalistes qui, des années durant, ont encouragé les armements secrets, les intrigues entre la Reichswehr et Moscou, les associations patriotiques semi-militaires, etc. Il est vrai que les nationalistes, assure un communiqué qui semble avoir été publié à leur insu, seraient devenus des partisans de la République, de la S. D. N. et de la politique locarnienne.

A supposer cette volte-face sincère, elle serait éminemment significative, même si les sentiments réels n'avaient pas changé. Un gouvernement allemand, poursuivant ouvertement une politique de concorde internationale avec l'appui du parti nationaliste, pourrait être, dans les affaires d'Europe, un facteur plus solide et de nature plus efficace qu'un gouvernement qui ostensiblement poursuivrait la même ligne de conduite contre les *Deutschnationalen*. Il est des raisons de croire — ainsi que M. Steed a tâché de le démontrer il y a quinze jours — que le Reich va se cristalliser définitivement en république bourgeoise et conservatrice. Or, il est toujours préférable qu'il existe dans un pays un gouvernement reflétant les véritables tendances de ce pays.

(1) Voir la *Revue Catholique* des 14, 21 et 28 janvier 1927.

L'expérience seule démontrera si les doutes que la combinaison politique nouvelle inspire à l'opinion allemande libérale sont ou non justifiés. En attendant, les signataires non-allemands des accords de Locarno seront excusables s'ils font montre d'une certaine réserve; ils auraient tort pourtant de se laisser guider par la méfiance seule.

La coalition nouvelle s'est formée sur la base des principes formulés dans un document quelque peu nébuleux, publié la semaine dernière par le Centre à titre de manifeste au pays et dont certains passages méritent de retenir l'attention. Celui qui concerne la Reichswehr demande que celle-ci soit recrutée parmi « les fils de notre peuple fidèles à la Constitution », allusion au système de recrutement ayant prévalu jusqu'aujourd'hui : les officiers sont choisis dans l'ancienne caste militaire, les soldats recommandés par les associations anti-républicaines dites patriotiques.

La partie du manifeste centriste relative à la politique extérieure demande l'évacuation définitive des pays rhénans le plus tôt possible « au moyen des méthodes nouvelles et sans nuire aux intérêts vitaux de la nation ». Il y est dit ensuite que la ligne de conduite que le Centre n'avait cessé de préconiser au cours d'années longues et pénibles a déjà porté ses fruits; que les obligations internationales contractées à Londres et à Genève par l'Allemagne « restent un postulat essentiel de toute politique étrangère couronnée de succès »; que l'entente franco-allemande, « but spécial de notre politique » ne pourra être réalisée que si les deux pays agissent de concert dans l'esprit de la solidarité européenne, reléguant l'idée de force à l'arrière-plan. De telles paroles engagent, à supposer que les mots aient en général un sens quelconque. Cependant M. Steed croit y relever des allusions aux récents désappointements indubitablement éprouvés par M. Stresemann au cours de ses pourparlers avec la France, pourparlers plutôt officiels qu'officiels. Ces désappointements peuvent être attribués tout au moins en partie à la différence très notable qui subsiste entre l'atmosphère allemande et celle que les représentants du Reich respirent hors d'Allemagne.

La partie la plus ardue de la tâche de pacification consistera dans l'élimination graduelle de ladite différence, élimination qui ne pourra se faire que lorsque le peuple allemand aura compris que l'œuvre de concorde demande des concessions de part et d'autre. Sans cela, le processus de réconciliation sera, il faut le craindre, une tâche aussi longue qu'ingrate.

En tous cas que les deux côtés bannissent la question de la « culpabilité de guerre » des controverses politiques! Que de part et d'autre la bonne foi soit admise : le peuple allemand se croyant de bonne foi encerclé par des ennemis rapaces, les Alliés croyant sincèrement à la justice de leur cause. Ce n'est que sur une telle base qu'une entente sera possible. En attendant, un historien enseignant l'histoire moderne dans l'Université la moins réactionnaire d'Outre-Rhin et passant en revue, le mois dernier, dans un des principaux journaux libéraux, les cinquante-quatre volumes du recueil de documents diplomatiques publiés par le ministère allemand des Affaires étrangères, n'hésite pas à affirmer que la responsabilité morale de l'ouverture des hostilités ne saurait en aucune façon retomber sur les hommes d'Etat allemands! Seuls, les hommes politiques étrangers qui « voulaient consciemment la guerre » sont coupables. Pour ce professeur, le désir « partagé par tous les Allemands » de voir leurs adversaires reconnaître ce fait sans tarder « n'est que trop bien fondé ». Il conclut pourtant que l'Allemagne pourrait consentir à ce que la question de la *Kriegsschuld* fût soumise à une enquête scientifique impartiale ...

* * *

Passons aux stipulations territoriales du traité de Versailles. La peur une fois exorcisée, elles pourraient certainement être modifiées par des accords à l'amiable. Il n'est pas exact de dire que le corridor polonais ou les résultats du partage en Haute-Silésie soient, pour parler comme les Allemands, « impossibles ». Ce qui est vrai, c'est qu'ils sont incommodes. Mais la propagande — une propagande acrimonieuse — menée des deux côtés, quoique surtout du côté allemand, — a rendu jusqu'ici toute solution pacifique impraticable. Se trouvant l'été dernier en Pologne, M. Steed se disait que le ressentiment des Polonais à l'égard de la propagande allemande était exagéré. Aujourd'hui, il les comprend mieux. Un Allemand très au courant des questions histo-

riques ne lui a-t-il pas déclaré que la population du corridor est presque exclusivement polonaise, que ce corridor, Dantzig y compris, a existé des siècles durant avant 1793, mais qu'aucun journal, aucun homme politique allemand n'oseraient proclamer cette vérité?

Ces faits sont, pour des Polonais, des lieux communs, alors que la majorité des Allemands les ignorent : première difficulté. Seconde difficulté : les souvenirs historiques ont trop souvent le pas, en Europe et dans l'Est européen, sur ce qu'exigeraient les nécessités bien entendues de l'heure présente.

Les Polonais craignent certainement les Allemands; ceux-ci prétendent aussi avoir peur. Pour avoir demandé, dans le *Berliner Tageblatt*, que, comme corollaire à une politique localnienne, les armements secrets et les travaux de fortification prissent fin, et pour avoir soutenu, à cette occasion, qu'une incursion polonaise en territoire allemand ne devait pas être prise au sérieux, le leader éminent du parti démocrate qui a nom Erkelenz, s'est fait véhémentement rappeler à l'ordre dans un article dû à la plume d'un ancien ministre et paru dans l'organe semi-officiel du docteur Stresemann.

Dans cet article se manifeste la mentalité — artificielle ou spontanée — qui nous donne la raison des quatre-vingt-huit fortifications secrètes érigées contre la Pologne; qui explique en partie les accords secrets reichswehren-moscovites; qui a poussé, à Genève, les délégués allemands à informer ceux de la Pologne que de bons rapports germano-polonais demandent la suppression du Corridor et la révision de l'accord sur la Haute-Silésie.

A supposer même que les Polonais soient déraisonnables, que les Allemands leur soient supérieurs du point de vue de la « culture » et de celui de la sagesse politique, qui ne voit que l'Allemagne est intéressée à la quiétude de son voisin de l'Est? Le commerce et l'industrie de l'Allemagne n'ont-ils pas de rôle à jouer dans le développement de la Pologne? La puissance allemande d'organisation n'est-elle donc pas à même d'harmoniser la prospérité économique polonaise et celle du Reich?

M. Steed nie que le problème polono-allemand ne puisse être résolu autrement que par les armes; il ne croit pas non plus que, en cas de conflit, les accords de Locarno puissent l'empêcher de s'étendre à l'Europe occidentale. Mais ces accords devraient l'empêcher d'éclater, puisqu'ils embrassent, non la Rhénanie seulement, mais aussi la Tchécoslovaquie et la Pologne. D'ailleurs, la guerre est devenue une entreprise si risquée qu'on ne voit plus un Etat s'y lancer le cœur léger. Mais, d'autre part, les peuples peuvent se laisser entraîner dans de périlleux antagonismes, et d'après luttes économiques ne sont pas très loin d'une agression militaire. Ce qu'il nous faut, en Europe et en Allemagne, c'est une politique de persuasion poursuivie dans une ambiance purgée de toute idée de violence. Il nous faut une nouvelle philosophie de la liberté dans la paix.

Ici, les Allemands pourraient contribuer au bien-être général. La philosophie de liberté politique, avec ses principes jumeaux de liberté et de nationalité, dont fut saturé le XIX^e siècle, fut à la fois, du point de vue des conditions économiques, une cause et un effet. La même relation existe aujourd'hui entre besoins économiques et formes politiques, bien que notre époque mécanisée vise apparemment moins à la liberté qu'à l'organisation. Or, celle-ci postule une conception non négative mais positive de la liberté. Les fruits de la doctrine de Marx, qui avait prédit la conquête du pouvoir par le prolétariat dans un monde industrialisé et mécanisé, se voient, à l'heure actuelle, en Russie. En Italie, nous voyons l'antidote du léninisme. La liberté n'a survécu dans aucun de ces deux pays; et pourtant, le système russe comme le système italien trouvent des défenseurs parmi les hommes à l'esprit paresseux qui aspirent à des solutions d'une grande simplicité, pour des problèmes d'une complexité infinie. L'Empire britannique a, d'autre part, solennellement fait siennes les méthodes de liberté. Jusqu'ici, le Reich n'en a développé aucune. Si la majorité y incline vers les conceptions prussiennes de l'Etat et de l'ordre social, une minorité qui n'est peut-être pas négligeable aimerait voir le patriotisme allemand s'exprimer en une supériorité de la pensée constructive dans un monde où l'interdépendance croît sans cesse. Ces Allemands-là comprennent que le vrai danger des armements secrets git dans le fait que ces armements éloignent de l'Allemagne les autres nations en entretenant chez elles la peur. Comme les hommes à l'esprit lucide l'appréhendent partout, ces Allemands craignent que si

cette peur n'est pas vaincue et si les chances de paix ne sont pas par là assises sur des bases d'une solidité suffisante, le prophète allemand (Spengler), qui a prédit le « Déclin de l'Occident », ne triomphe sur les ruines de l'Europe.

La conférence impériale

D'après un article d'Augur : La Conférence impériale dans The Fortnightly Review :

La mentalité britannique est le produit d'un processus séculaire d'amalgamation : imprécis quant à ses contours, flou quant à son extérieur, il possède un noyau où ne cesse de briller une lumière spirituelle : expression de l'influence de la conscience supérieure de l'homme sur la formation des traits caractéristiques nationaux. La mentalité britannique a trouvé son incarnation dans cette phrase frappante du rapport de la dernière conférence impériale :

« Elles (les diverses parties de l'Empire) sont, au sein de l'Empire britannique, des communautés autonomes, égales quant à leur statut; elles ne sont à aucun degré subordonnées l'une à l'autre en ce qui concerne aucune de leurs affaires intérieures ou extérieures; elles sont toutefois reliées l'une à l'autre par leur dépendance commune vis-à-vis de la Couronne et librement associées en tant que membres du *Commonwealth* des nations britanniques ».

Formule fluide, et pourtant un sentiment de triomphe et de solidité lui est inhérent qui nous rappelle l'*E pur si muove* de Galilée. L'Empire continue d'exister. La mentalité britannique s'est refusée à suivre la voie qui — évidemment — menait vers la destruction; elle s'en est détournée; elle vise à de nouveaux résultats positifs et à une vie nouvelle. Car la formule veut dire : conviction intense du droit à l'existence, refus de craindre des obstacles qui, pour un autre peuple, seraient mortels.

Il est heureux que le gouvernement au pouvoir, au moment de la Conférence impériale, ait été fortement influencé par la mentalité britannique.

En pensant à la future conférence, M. Baldwin et ses collègues avaient vraisemblablement raisonné ainsi : Le joug officiel imposé aux Dominions par les actes et les lois d'une autre génération politique est intolérable pour des peuples aimant la liberté. Du point de vue des parchemins dûment munis de sceaux, de la puissance (notre flotte), de l'or, le droit est de notre côté dans un monde qui ne cesse jamais de changer. Mais pourquoi employer notre force pour maintenir des droits qu'on pourrait certainement nous arracher demain? *Voulons-nous* user de cette force? Ne serait-il pas plus sage de tâcher d'édifier un grand avenir? Au lieu de marchander au sujet de concessions inévitables, accordons leur plus que ce que les Dominions nous demandent. Disons-leur qu'ils sont libres, complètement libres. Plutôt que de nous traîner péniblement des restrictions à la liberté, n'est-il pas préférable de commencer par la liberté absolue pour arriver aux restrictions dictées par le sens commun et l'intérêt commun?

C'est cet esprit-là qui a mené la Conférence à une conclusion triomphante, exprimée dans la formule déjà citée.

La réunion de Londres démontre que l'Empire n'est pas près de finir et qu'il est plein de vigueur. Les Dominions ont répondu à la mère patrie dans un esprit complet de réciprocité, à preuve cette phrase qui — produit merveilleux du *british mind* — constitue le point culminant du rapport sur les relations inter-impériales :

« Il a été reconnu en toute franchise que dans la sphère des

relations étrangères, comme dans celle de la défense nationale, la plus grande part de responsabilité incombe à l'heure actuelle, continuera à incomber pendant quelque temps encore, au gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

L'Empire peut donc aller de l'avant, plein d'espoir, avec l'Angleterre pour guide.

Dans sa poursuite ardente de l'idée impériale, la mentalité britannique s'est élevée au-dessus de la tradition qui veut que « les rois règnent, mais ne gouvernent pas » et a rendu à la Couronne une dose d'influence active dont celle-ci avait été longtemps privée. Le gouvernement britannique envisagé comme intermédiaire entre le Roi et les Dominions est éliminé par le rapport, lequel spécifie qu'il serait peu constitutionnel si le gouvernement britannique conseillait le Souverain, dans une question ayant trait aux affaires d'un Dominion, d'une façon contraire au point de vue du gouvernement dudit Dominion.

L'origine de cette stipulation? Lorsque l'Etat libre d'Irlande eut vu le jour, son gouvernement se refusa, malgré les suggestions du Colonial Office, à suivre l'exemple canadien et à envoyer à Londres des exemplaires spécialement reliés des lois votées par le Parlement de Dublin, « afin que le gouvernement de Sa Majesté ne déconseillât pas au Roi de donner son consentement à ces mesures ». Les Irlandais protestèrent contre un usage pratiqué au Canada depuis fort longtemps. Les Irlandais ont eu gain de cause.

Alors que jusqu'ici le Parlement britannique pouvait, d'après la législation en vigueur, légiférer en théorie pour tout l'Empire (dans la pratique il en était autrement), il est aujourd'hui proclamé officiellement, pour la première fois, que toute loi adoptée par le Parlement britannique ne pourra entrer en vigueur dans un Dominion qu'avec le consentement de ce Dominion.

Pour compléter le tableau, le gouvernement britannique renonce au nom d'« impérial » et devient le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne, ni plus ni moins que « le gouvernement de Sa Majesté au Canada » et ainsi de suite. Ainsi les Dominions tiennent à ce qu'il ne reste plus aucun vestige de la domination exercée sur eux naguère par le peuple britannique; ils n'en proclament pas moins hautement leur loyalisme envers la Couronne. Plus que jamais, le trône devient la clé de voûte de l'Empire. Les gouverneurs généraux des Dominions deviennent désormais des symboles purement dynastiques, sans qu'il y ait entre eux et le gouvernement britannique aucune connexité. A une autre époque cela signifierait une tendance à un retour de l'Empire au régime *personnel*, mais le *British mind*, vague quand il s'agit d'expressions, ferme quant à l'essence de ses principes, s'est abstenu de décréter qu'il y aurait un titre royal commun à tout l'Empire. Cet Empire n'a pas d'Empereur. A prendre le rapport au pied de la lettre, il a sept rois, dont aucun n'est supérieur aux six autres. En réalité cependant, il n'y a qu'un seul roi et logiquement il ne saurait en être autrement.

Un membre en vue de la Conférence impériale a dit à *Augur* que, malgré une grande diversité d'opinions, la conviction de la nécessité de faire bloc, de vaincre ou de périr ensemble, y était générale. Il est donc évident que le lien « impérial » est, pour les diverses parties de cet Empire, assez avantageux pour qu'il ne puisse y être porté atteinte même par les prétentions, ouvertement proclamées, à une indépendance nationale absolue. A preuve la formule citée au début du présent article. *Commonwealth* a un sens très précis : il désigne un groupement, une corporation dont les diverses parties sont reliées par quelque intérêt commun. L'Empire britannique est un *Commonwealth of Nations* dont les intérêts vitaux ordonnent d'accepter une législation constitutionnelle commune. Le mot *Empire* a surtout en vue le présent; *Commonwealth* vise plutôt l'avenir. Alors qu'il ne saurait y avoir d'obli-

gation pour toutes les parties de l'Empire de faire la guerre, si une de ces parties la déclare, le terme *Commonwealth* contient certainement le germe de l'idée portant que si un pays en faisant partie est attaqué, les autres doivent accourir à sa défense. C'est dans cette direction-là que se développera dans l'avenir le problème de la défense impériale.

Nous ne sommes — cela est de toute évidence — qu'au début d'une période nouvelle. Les difficultés à surmonter sont colossales. La question des relations entre Dominions et Etats étrangers promet d'être particulièrement compliquée. Exemple : les relations de l'Empire britannique et des Etats-Unis d'Amérique. Le rapport stipule que tout Dominion a indubitablement le droit d'être représenté en pays étranger par son propre envoyé diplomatique; le Canada l'est déjà à Washington, l'Australie va probablement suivre cet exemple, l'Irlande désirera vraisemblablement donner à son représentant commercial aux Etats-Unis le rang de ministre. Quelle sera de ce chef la position du gouvernement américain? Il se trouvera en contact, outre l'ambassadeur de Grande-Bretagne, avec plusieurs représentants des Dominions. A première vue, la solution paraît simple : chaque diplomate est autorisé à parler au nom du pays qu'il représente. Mais il est des parties de l'Empire qui ne le seront pas; il faudra dès lors préciser avec soin dans quelles circonstances l'ambassadeur d'Angleterre ne parle pas au nom de la Grande-Bretagne seule. Viennent ensuite les questions de navigation et les questions commerciales que le gouvernement américain désirera discuter — et ce ne sera que logique — avec l'Empire tout entier. L'ambassadeur sera-t-il autorisé dans ce cas à diriger ces négociations? Questions bien complexes que tout cela. Les écueils ne manqueront pas...

La conférence impériale a apporté au gouvernement britannique un seul désappointement : M. Bruce a dû déclarer que le gouvernement australien ne saurait contribuer par des sommes importantes à l'érection de la base navale de Singapour. Le premier ministre australien a expliqué que les sommes assignées d'abord à cet effet avaient été destinées par l'Australie à sa propre flotte lorsque le gouvernement travailliste anglais eut renoncé au projet de base. Incident qui démontre le danger que présentent pour la politique « impériale » les solutions de continuité. Que cette politique ait à sa base le moins de principes essentiels possible! Mais une fois qu'une décision aura été arrêtée, elle devra être exécutée à tout prix.

Somme toute, pourtant, le rapport de la Conférence sur les relations inter-impériales pourra devenir la *Magna Charta libertatum* d'un *Commonwealth* prospère. *Vivat, crescat, floreat!*

◆◆◆ CARRELAGES ◆◆◆

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone
B 15811

BRUXELLES

Téléphone
B 15811

◆◆◆ REVÊTEMENTS ◆◆◆